

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2023 / 7 EUROS

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

N° 104

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT !

DOSSIER : COMMENT LUTTER ? P.14-25

- Réforme de la formation des enseignant-es p. 9 à 11
- Syndicalisme policier à la FSU ? p. 12 à 13
- 30 ans de la FSU p. 34 à 35

LOI IMMIGRATION : UNE RÉGRESSION MAJEURE DES DROITS

Le Sénat a voté le 14 novembre une version amendée du projet de loi immigration qui a donné lieu à une véritable inflation législative, le document passant de 27 articles initiaux à près d'une centaine. Le projet du gouvernement restreignait déjà fortement les droits des étrangères et renforçait leur répression en surfant sur une vague xénophobe et sécuritaire qui n'en finit pas de monter. Dans un contexte marqué par l'attentat djihadiste à Arras, la droite sénatoriale a réussi à le transformer en un texte explicitement d'extrême droite dans son contenu dans le but de se distinguer de la majorité macroniste et de tenter de reconquérir, au moins en partie, l'électorat du RN.

Les modifications adoptées relèvent de l'arsenal de mesures minutieusement pensées pour compliquer au maximum la vie quotidienne des personnes immigrées en France, prises ainsi dans l'état de restrictions discriminatoires et humiliantes si l'on compare leur accès aux droits avec celui des nationaux.

Tout d'abord, le Sénat veut instaurer des quotas migratoires et contraindre le Parlement à voter, tous les 3 ans, le nombre d'étrangères admises à s'installer en France, hors asile. Il durcit les conditions ouvrant droit au regroupement familial (24 mois de séjour minimum au lieu de 18) et restreint l'accès à une carte de séjour et de résident pour les conjointes de Français et les parents d'enfants français. Il contraint les étudiant·es qui effectueraient leur premier séjour en France à avoir une somme d'argent fléchée comme « caution de retour ». Il supprime l'Aide médicale d'État pour les sans papiers et la transforme en Aide médicale d'urgence. Il rétablit un délit de séjour irrégulier, aboli en 2012, passible de 3750 euros d'amende. Il conditionne l'accès aux allocations familiales et à l'APL à 5 ans de séjour régulier. Il restreint les conditions d'accès à la nationalité française pour les conjoints de Français·e, supprime son acquisition automatique de



© BRAHMI EZZAT / ANADOLU AGENCY / VIA AFP



leur majorité pour les enfants nés en France de parents étrangers, rallonge de 5 à 10 ans le délai de résidence pour demander la naturalisation, instaure la déchéance de nationalité pour les binationaux coupables d'homicide d'un·e membre des forces de l'ordre.

Concernant le droit au travail, le nouvel article 4 bis est au final un recul par rapport à la circulaire Valls. Pour les métiers en tension, le Sénat empêche une admission de droit au séjour, en la laissant à la discrétion des préfet·es et en durcissant ses conditions d'obtention : 12 mois de travail sur les 24 derniers mois et 3 ans de résidence et de « preuves d'intégration ».

Des protections contre l'expulsion sont levées pour faciliter les Obligations à Quitter le Territoire Français, qui seront notamment systématisées pour les débouté·es du droit d'asile alors qu'un fichier des mineur·es étranger·es isolé·es délinquant·es est créé.

Cette version sera débattue à l'Assemblée Nationale début décembre. Face à ces amendements abjects et au reste d'une loi néfaste, l'UCIJ-2023 appelle à se mobiliser et manifester le 3 décembre à l'occasion des 40 ans de la marche pour l'égalité. ■

GRÉGORY BEKHTARI

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :
par carte bancaire sur le site de l'ÉE
<http://www.ecoleemancipee.org>

par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée
c/o Nicolas Walczak,
25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

**PAR RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE
SUR LE SITE !**

Abonnement individuel et structure syndicale : 40 €.

Abonnement tarif réduit
(revenus inférieurs à 1800 € : 22 €.

Abonnement de soutien : 55 € ou plus...

Abonnements multiples : ajouter 11 €
par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2
LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

**L'École Émancipée, tendance de la FSU,
a aussi un site : www.ecoleemancipee.org**

DIRECTRICE DE PUBLICATION :
Véronique PONVERT, 96 rue Jean
Jacques Rousseau, 76600 Le Havre

ÉQUIPE DE RÉDACTION :
Dominique ANGELINI,
Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL,
Mary DAVID, Bernard DESWARTE,
Arnaud MALAISE,
Adrien MARTINEZ,
Véronique PONVERT,
Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE :
École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE :
Eric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME
20-22, rue des Frères Lumière,
93220 Neuilly-sur-Marne.

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeur·trices extérieur·es. Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte,

email: bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} janvier 2024.

Le n°103 a été tiré à 1400 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : WIKIMEDIA COMMONS



SOMMAIRE

2/ **Loi immigration : une régression majeure**3/ **Édito**4/ **SYNDICALISME**p. 4 à 5 : **Accords dans la Fonction publique : les dés sont pipés ; PSC prévoyance**p. 6 à 8 : **Unité d'action large et nouvel outil syndical**9/ **ÉDUCATION**p. 9 à 11 : **Réforme de la formation des enseignant-es**12/ **SYNDICALISME**p. 12 à 13 : **Syndicalisme policier à la FSU ?**

**14-25 / DOSSIER:
Comment lutter ?**
26 / **INTERNATIONAL**p. 26 à 28 : **Palestine : il y a urgence à imposer un cessez-le-feu et construire une paix juste**p. 29 à 30 : **Questions à Thomas Vescovi**31 / **FÉMINISME**p. 31 : **Défendons l'éducation à la sexualité et à l'égalité**p. 32 à 33 : **L'abaya à l'école**34 / **HISTOIRE**p. 34 à 35 : **30 ans de la FSU**36 / **CULTURE**p. 36 à 37 : **Marco Bellocchio ; Celle qui parle**p. 38 : **Camille Giry, Moyenne ; Expo Corps à corps**p. 39 : **Aux origines du Premier mai**40 / **ÉCHO DU MONDE**p. 40 : **Lip : une lutte exemplaire**

LA GUERRE FAIT RAGE

Une page du conflit israélo-palestinien aura été tournée le 7 octobre depuis l'attaque du Hamas qui a semé terreur et effroi. Le monde ouvre les yeux sur le Proche-Orient et doit aussi prendre la mesure d'une colonisation brutale qui dure depuis 75 ans et du non-respect du droit international. Les massacres et enlèvements commis par la branche armée du Hamas ne peuvent justifier les crimes de guerre du gouvernement d'extrême droite de Netanyahu. Gaza est assiégée, les bombes pleuvent, des centaines de milliers de civil-es ont fui leur maison, quand iels n'ont pas été tués. Les médicaments, l'électricité et l'eau manquent. Gaza est devenue « un cimetière pour les enfants », comme le rappelle le secrétaire général de l'ONU avec plus de 4 000 mort-es en un mois. D'autres états et populations s'alarment aussi aux quatre coins du monde. En France, malgré les interdictions, les appels se multiplient. Ils sont indispensables mais encore insuffisants. *A contrario*, l'inaction de la diplomatie européenne et française à dénoncer les massacres en cours est insupportable. Les tergiversations du président Macron sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et l'absence d'expression sur l'application des résolutions de l'ONU de 1967 dont la solution à deux états. Iels devront aussi rendre des comptes. Par ailleurs, la situation au Proche-Orient exacerbe l'antisémitisme et les autres formes de racisme, ce que nous combattons de toutes nos forces.

Les riches se gavent et la planète se consume

Ce n'est pas une nouveauté : le capitalisme engendre crises sociales et écologiques. Jamais autant de richesses n'auront circulé et pourtant jamais les inégalités n'auront été aussi fortes. La moitié de l'humanité est pauvre et vit avec 6,85 \$ par jour. Crise sociale donc mais crise écologique aussi qui n'est plus à prouver. Le mois d'octobre 2023 a battu un nouveau record, celui du mois le plus chaud depuis... 125 000 ans ! Un ouragan a dévasté Acapulco et en France tempêtes, crues, inondations et sécheresses rythment désespérément les vies et les JT. La seule bonne nouvelle de la période vient du Conseil d'État qui annule la dissolution des Soulèvements de la Terre.

Les prochaines mobilisations en marge de la COP28 accentueront le rapport de force pour inverser la tendance, pour lutter contre le dérèglement climatique par des mesures d'urgence, de haut niveau et en rupture avec l'ordre économique établi.

Face à ces injustices et aux colères qu'elles suscitent, le syndicalisme de transformation sociale porte une parole d'espoir et une boussole, celle de la lutte contre toutes les inégalités sociales et écologiques. Celle qui permettra de tourner la page actuelle et d'ouvrir celle d'un nouveau livre et d'un monde émancipé. ■

PIERRE RIPART



Accords dans la fonction publique : les dés sont pipés



PHOTO: FOTOLIA

L'ordonnance du 17 février 2021 a introduit, pour la fonction publique, un cadre de négociation d'accords qui structure désormais ce que les gouvernements appellent le « dialogue social ».

Si des accords dans la fonction publique (FP) ont préexisté, comme les accords Sauvadet (contractuel-es de l'État) en 2011, PPCR en 2017, etc., le changement qu'induit cette ordonnance est une systématisation de la mise en place d'accords, rapprochant la gestion des agent-es publics de celle des salarié-es du privé.

Cela peut porter sur les carrières et rémunérations, l'égalité professionnelle, la réorganisation des services, l'action sociale, la protection sociale ou même l'évolution des métiers. Pour être appliqués, ces accords doivent être signés par des organisations syndicales (OS), qui représentent plus de 50 % des agent-es.

Le gouvernement propose systématiquement des sujets qui peuvent apporter quelques améliorations pour les personnels, sans renoncer à une vision libérale de casse du statut de fonctionnaire. Le principe de faveur induit que lorsqu'un accord

■ PAR LAURENT CADREILS

existe, celui qui en découle à un échelon inférieur ne peut être que plus favorable.

Cela conduit les organisations syndicales à passer du temps à répondre à l'agenda social du gouvernement sur des sujets parfois peu tangibles pour les agent-es et dans un calendrier imposé.

Chantage

Pour que l'accord soit majoritaire, il y a toujours une forme de chantage à la signature, sous peine de ne pas voir retenues les quelques avancées obtenues par rapport au projet initial.

Enfin, ces accords portent, depuis la publication de l'ordonnance, sur la mise en œuvre de lois régressives, dont les OS cherchent à éviter les effets les plus catastrophiques pour les personnels. Ce fut le cas par exemple de l'accord protection sociale complémentaire Santé qui, s'il avait été rejeté, renvoyait les personnels à l'ordonnance 2021-175 de février 2021 encore plus régressive.

Les OS de la fonction publique sont donc

PRÉVOYANCE, UN ACCORD DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Après l'accord sur le volet santé de la protection sociale complémentaire (PSC) signé par les organisations syndicales (OS) en 2022, les négociations sur la prévoyance ont donné lieu à un accord majoritaire (sans FO), signé le 20 octobre, portant des améliorations statutaires et réglementaires et la définition du contrat collectif complémentaire.

Dans l'accord santé, les OS avaient obtenu l'ouverture de négociations sur la couverture des risques prévoyance (invalidité, décès, perte de revenus en cas d'incapacité), avec l'objectif de contrecarrer les conséquences de la loi de la transformation de la fonction publique de 2019 et l'ordonnance de 2021, qui ont imposé le découplage des couvertures santé et prévoyance.

Les bénéficiaires sont les agent-es (titulaires et contractuel-les) de la fonction publique d'État, mais les OS ont obtenu l'engagement du ministre de l'ouverture de négociations dans les autres versants de la FP et notamment dans la territoriale pour une transposition des évolutions statutaires.

La première partie de l'accord porte des mesures d'amélioration des garanties dites « employeurs » : meilleure indemnisation du congé longue maladie (CLM)

des fonctionnaires et du congé grave maladie (CGM) des contractuel-les.

En cas de décès, l'accord intègre, dès 2024, le versement aux ayants droit d'un capital décès d'un an de salaire, d'une rente éducation pour les enfants de moins de 18 ans, ou jusqu'à 26 ans sous condition de poursuite d'études, et d'une rente viagère pour les enfants en situation de handicap (sans condition d'âge ni de scolarité).

Pour 2027, il crée une prestation d'invalidité permettant la validation de trimestres pour la retraite qui prendra effet deux ans

avant l'âge légal de départ. Des groupes de travail auront lieu afin de définir précisément le futur dispositif.

La seconde partie de l'accord encadre la mise en œuvre d'un contrat collectif complémentaire en prévoyance, à adhésion facultative, que les ministères devront proposer à leurs agent-es (avec participation forfaitaire de l'employeur de 7 euros par mois). Ce contrat sera accessible sans questionnaire de santé ni tarification à l'âge ou à l'état de santé (à condition d'adhérer dans les 6 mois de la mise en œuvre). S'il n'y a pas pour l'heure de couplage (un seul contrat avec les deux risques), les contrats collectifs en prévoyance seront proposés en même temps que la mise en œuvre des contrats collectifs en santé pour éviter une perte de couverture.

L'accord définit des garanties socle, identiques pour l'ensemble des ministères : augmentation des taux d'indemnisation en cas de CLM et de CGM, de la prestation d'invalidité et doublement du capital décès. Des garanties additionnelles pourront être ajoutées au contrat, notamment pour les congés maladie ordinaires (CMO) et congés longue durée (CLD), mais aussi la perte d'autonomie ou encore les frais d'obsèques.

Ces dernières garanties étant par nature intergénérationnelles, elles devraient

pouvoir bénéficier aussi aux retraité-es. Cela doit faire partie des négociations à venir dans les ministères.

Ce protocole d'accord contient des avancées pour les agent-es, mêlées à des manques importants, tout en ne comportant pas de reculs sociaux en tant que tels. Ce qui explique la large signature syndicale et notre volonté de poursuivre la campagne pour le 100 % Sécu pour toutes et tous.

ÉMILIE MOREAU



confrontées à une nouveauté éloignée de notre culture qui est d'arracher des accords à l'État patron sous la contrainte des mobilisations sociales. Faute de rapport de force créé à leur initiative, sur des sujets qui peuvent être très éloignés des préoccupations immédiates des collègues, à l'instar de la prévoyance (maladie invalidité décès), elles se trouvent, souvent, en situation de subir un chantage qui conduit à pointer ce qui est mieux ou « moins pire » dans l'accord, non pas par rapport à l'existant, mais par rapport au cadre réglementaire imposé par le gouvernement.

Le syndicalisme va devoir se battre pour que le calendrier ne soit pas ainsi imposé par le gouvernement, et pour pouvoir non seulement consulter réellement les personnels, mais encore construire avec elles et eux des revendications autonomes.

Il va devoir, comme dans le privé, ne pas se laisser enfermer dans ce que veut bien discuter le patron, ce qui suppose de créer le rapport de force en amont. ■

Et du côté des retraité-es ?

Dès le début des discussions sur la PSC santé, les retraité-es ont alerté : iels seraient exclu-es des droits à la participation employeur pour leurs cotisations à un moment où les problèmes de santé occupent une part croissante de leur budget.

Les retraité-es devront payer plus de cotisations pour leur complémentaire dans un univers très concurrentiel, avec tarification à l'âge, segmentation des risques, différenciation des prestations.

L'accord prévoyance a été l'occasion de nouvelles alertes sur les aspects « perte d'autonomie » et « obsèques ».

Les accords actent la rupture de la solidarité intergénérationnelle, un principe fondateur de la Sécurité sociale, malgré tous les mandats de congrès se réclamant du 100 % Sécu.

Trahison ? Certainement pas !

Mais besoin de formation et de rapport de forces !

NADINE CASTIONI



Unité d'action large et nouvel outil syndical

PHOTO: AFP



PHOTOS: D. R.

■ PAR LAURENT ZAPPI

Le mouvement social sur les retraites de 2023 a provoqué une sorte de déflagration dans les relations intersyndicales de ce pays.

L'unité syndicale, qui s'y est manifestée et se prolonge, est une bonne nouvelle. Elle questionne notre conception d'un nouvel outil syndical.

L'unité syndicale complète (entre CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa) s'est construite en amont de la bataille des retraites (en fait depuis juillet 2022) et, contrairement aux pronostics des plus pessimistes, elle a duré pendant cinq mois de mobilisations extrêmement massives avec des volontés partagées d'élever le niveau du rapport de force jusqu'au blocage, non réussi, du pays. L'intersyndicale a eu la confiance des salarié-es du pays à une échelle rarement atteinte et leur a aussi donné confiance, ainsi qu'à la population qui soutenait le mouvement. Le travail intersyndical au « sommet » et « à la base » s'est fait, de manière concertée et de plus en plus dans une entente nouvelle.

Cette unité s'est poursuivie avec la journée interpro du 13 octobre appelée sur une plateforme à plusieurs points, se situant explicitement dans la continuité de la mobilisation du printemps. L'incarnation de cette unité large maintenue, c'est aussi la pérennisation du tandem moteur que constituent la CGT et la CFDT (S. Binet et M. Léon ont succédé ainsi à P. Martinez et L. Berger).

À Sophie Binet qui déclare que « l'intersyndicale va durer, sous des formes diverses. Dans le contexte troublé, incertain, dangereux, que nous vivons, nous pensons que l'unité syndicale est très importante et que l'intersyndicale est un phare dans la tempête »,



Marylise Léon répond « *la mutation de l'intersyndicale maintenant, c'est peut-être d'arrêter de se demander quelle sera la prochaine date de manifestation et de travailler sur ce qu'on a en commun. Par exemple, travailler sur l'avenir du syndicalisme.* » Quelque chose a changé dans les rapports entre les deux organisations, à laquelle le macronisme n'est pas étranger.

CFDT-CGT, des retrouvailles dans l'action

On sent l'énorme différence dans l'engagement de la CFDT contre les politiques macronistes (retraite, assurance chômage, salaires, retraites complémentaires et même contenu des ordonnances travail !) dans cette nouvelle période, comparé à son attitude vis-à-vis du patronat et des gouvernements ces trente dernières années (avec une petite parenthèse lors de la mobilisation retraite de 2010). Le « syndicalisme constructif » (Nicole Notat, 1999) avait provoqué beaucoup de dégâts et ses conséquences avaient contribué à creuser un fossé durable au sein du syndicalisme français.

Il est positif que, face à son échec à influencer sur les politiques libérales par son orientation d'accompagnement gestionnaire et par sa marginalisation due à la conception macronienne des rapports sociaux, la CFDT, comme beaucoup de ses équipes militantes, reviennent dans le jeu de la lutte des classes, et du bon côté. La direction de la CGT affiche la volonté de pérenniser et renforcer le travail avec la CFDT. Si cela se fait sur une orientation combative comme sur les retraites, c'est certainement profondément juste et doit être appuyé, en veillant à ce que cela ne se limite pas à un tête-à-tête mais associe largement toutes les composantes de l'intersyndicale dans la discussion, la réflexion et les actions à mener. L'action syndicale et les mobilisations sociales ne peuvent que s'enrichir dans cette synergie à construire. Il faut mettre à l'ordre du jour, face aux politiques libérales maintenues, face à l'urgence climatique et devant celle du danger d'accession au pouvoir de l'extrême droite, la pérennisation d'un front syndical unitaire. Au-delà de la « prolongation » de l'intersyndicale pour une unité d'action permanente, il s'agit d'essayer de construire, pour renforcer cela, une plateforme revendicative qui permette sur la durée d'affirmer une alternative syndicale et d'ancrer le syndicalisme dans le maximum de lieux où existe le salariat. Un peu à l'image de l'accord d'unité d'action signé en 1966 entre la CGT et la

À Sophie Binet qui déclare que « *l'intersyndicale va durer, sous des formes diverses. Dans le contexte troublé, incertain, dangereux, que nous vivons, nous pensons que l'unité syndicale est très importante et que l'intersyndicale est un phare dans la tempête.* », Marylise Léon répond « *la mutation de l'intersyndicale maintenant, c'est peut-être d'arrêter de se demander quelle sera la prochaine date de manifestation et de travailler sur ce qu'on a en commun. Par exemple, travailler sur l'avenir du syndicalisme.* »





- CFDT qui, avec des hauts et des bas, a rythmé une grande partie de la vie sociale jusqu'à la rupture définitive en 1977.

Et la transformation sociale?

Un débat en creux émerge dans cette nouvelle situation. Il concerne notamment celles et ceux qui réfléchissaient depuis quelque temps au rassemblement du syndicalisme de transformation sociale. S'inscrivant dans un contexte de division profonde et durable entre deux orientations dans le syndicalisme au regard des analyses et pratiques concrètes (accompagnement porté notamment par la CFDT et l'Unsa, transformation sociale portée par FSU, CGT et Solidaires), la FSU avance lors de ses derniers congrès la nécessité de combiner unité d'action large et construction d'un nouvel outil syndical du syndicalisme de transformation sociale.

Dans les statuts de la FSU, « la Fédération travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses. »

Cette différence d'orientation existe dans le syndicalisme français depuis sa naissance.

Une orientation « d'accompagnement du capitalisme » (CFDT, Unsa) consiste à ne pas remettre en cause les fondements du capital dans les entreprises et dans toute la société, mais à accompagner les politiques patronales et gouvernementales pour leur donner un caractère « social » et plus acceptable par le salariat.

Le syndicalisme de transformation sociale postule que les intérêts du patronat et du salariat sont antagoniques et que le capitalisme, par nature dominé par les premiers, doit être remis en cause dans une optique de transformation de la société. C'est ce que la Charte d'Amiens nous dit quand elle parle de la « double besogne » du syndicat. Voilà pourquoi nous défendons des alternatives sociales, économiques et écologiques au système capitaliste, que nous voulons porter par de grandes mobilisations sociales. La CGT et Solidaires partagent cette approche.

Ne pas opposer les cadres unitaires

Ces deux orientations, après des actions syndicales unitaires d'envergure, pourraient-elles « coexister » dans un même cadre syndical de façon plus pérenne ? Cela a été le cas, il y a longtemps, en France et à l'international. Dans les statuts de la FSU, « la Fédération travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses. » Au vu des désaccords dans l'action, constatés depuis des dizaines d'années, la question n'était pas d'actualité et nous avons choisi de travailler à faire un premier pas en favorisant une volonté d'unification autour d'une orientation proche avec la CGT et Solidaires. Peut-être que la question peut se reposer d'une nouvelle façon et qu'il faut réfléchir à la possibilité d'un cadre large et pérenne pour tout le syndicalisme, quelles que soient les divergences d'orientation ? Il faudrait en passer par des « tests » qui soient aussi conséquents que la dernière mobilisation sur les retraites. Voir la CGT et la CFDT dans une même organisation, même avec les urgences à venir, ne paraît pas une échéance rapide.

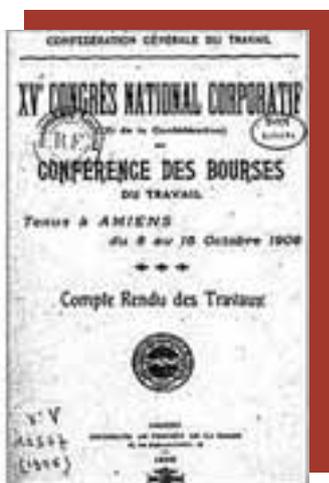
Il est plus facile de poursuivre le travail engagé avec la CGT et Solidaires qui, sans s'opposer à des approches plus larges, pourrait au contraire être un fort point d'appui dans une telle perspective. Nous partons pour cela d'acquis de travail en commun pour les grands choix à faire en terme d'orientation face au capitalisme.

Travaillons donc l'unité à plusieurs niveaux qui peuvent s'épauler les uns les autres ! ■

Extrait de la Charte d'Amiens (congrès de la CGT 1906)

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte des classes, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen

d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès considère que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat... » ■



RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES

Nécessité d'une réponse fédérale



Prétendument pour résoudre la pénurie d'enseignant-es, Macron puis Attal ont annoncé une nouvelle réforme du concours et de la formation initiale des enseignant-es.

Le pouvoir veut aller vite : le concours pourrait être avancé en licence pour la session 2026 voire dès 2025, ce qui suppose que l'architecture complète de la formation soit revue pour mars 2024. Ces annonces, dans la continuité libérale-autoritaire de la politique éducative des ministres de Macron depuis 2017, nécessitent une réponse offensive, et fédérale.

PHOTO: ELIOT BLONDET/PAPACAPRESS.COM

C'est par opportunisme que la macronie instrumentalise les problèmes d'attractivité pour détruire encore davantage la formation universitaire au profit d'une con-formation par l'employeur. D'ailleurs, si le gouvernement veut vraiment résoudre ces problèmes, on se demande bien pourquoi il ne commence pas par améliorer les conditions de travail des enseignant-es et leurs salaires au lieu de proposer une énième réforme, alors que le recrutement et la formation initiale connaissent une réforme continue depuis 2009. Or, il va bien falloir recruter des enseignant-es en nombre, au moins 329 000 à l'horizon 2030

d'après la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Et également, faire baisser le nombre de démissions qui, même s'il reste faible au regard du nombre d'enseignant-es, a été multiplié par 4,5 entre 2011 et 2021 ⁽¹⁾. Améliorer les conditions d'entrée dans le métier est un levier. Cela passe par une formation universitaire de haut niveau, rendue d'autant plus nécessaire que le métier est vécu comme de plus en plus difficile.

Que proposent Macron et Attal?

Dans un lycée d'Orange (Vaucluse) lors de la prérentrée, Macron promettait : « On les accompagne, on leur apprend la pédagogie dès les premières années, on leur apprend les savoirs

■ PAR MARY DAVID,
MARIE HAYE,
JUSTINE PIBOULEAU,
LAURENCE PONTZEELE

Notes:

1. Bilan social du ministère de l'Éducation nationale, 2020-2021.



●●● *fondamentaux et on limite un phénomène qui crée de la frustration avec certains enseignants qui entrent avec un cursus universitaire parfois disproportionné et qui ont fait trois, quatre ou cinq ans d'enseignement supérieur.* » Cette sortie, qui n'est pas sans rappeler celle du ministre Darcos en 2008⁽¹⁾, en dit long sur le mépris de la macronie pour nos métiers, ainsi que sur le projet politique que ces annonces dessinent : elles se réfèrent à un passé mythifié et fantasmé de l'école passée. En témoignent les déclarations d'Attal le 5 octobre dernier, qui veut « *inventer les écoles normales du XXI^e siècle.* »

Derrière cette idée se cachent les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE), mis en place à la rentrée 2021. Il en existe actuellement 49. Le parcours s'étend sur trois ans, partagé à égalité entre une formation aux « fondamentaux », en lycée, et quelques enseignements à l'université, dans le cadre d'une licence-support qui peut être sans rapport avec l'éducation. La FSU est très critique sur cette formation au rabais, appréciation qu'accrédite l'Inspection générale dans un rapport publié en juillet 2022⁽²⁾. La généralisation de ce modèle menacerait les contenus de formation : s'agit-il pour les futur-es enseignant-es de n'apprendre que des « savoirs fondamentaux » et un peu de pédagogie ? Réduire les inégalités d'apprentissage entre les élèves suppose pourtant de connaître les savoirs à enseigner de manière approfondie, d'avoir une maîtrise seconde des disciplines de l'école (une connaissance de leur histoire, de leur épistémologie), d'avoir appris leur didactisation (la manière de les transformer pour les enseigner), d'avoir étudié l'institution scolaire avec l'aide des disciplines académiques comme l'histoire, la sociologie, la psychologie, etc.

Une formation pour les besoins des patrons

Ces « écoles normales du XXI^e siècle » sous-entendent une formation hors des universités, à la main de l'employeur, avec une volonté de parachever l'entreprise de caporalisation, déjà largement amorcée avec la transformation des IUFM en Espé, devenues Inspé en 2019, dont les directeur-rices sont d'ailleurs nommés par le ministre. Les élu-es des personnels et des étudiant-es dans les conseils d'institut sont devenu-es minoritaires. Le nombre d'universitaires dans les équipes de formateur-rices n'a cessé de diminuer, et l'employeur occupe une place prépondérante dans le processus d'évaluation et de titularisation de l'année de stage. La dernière réforme des concours, qui date seulement de 2022, a introduit une épreuve dite « professionnelle », où l'employeur veut que soit vérifiée la capacité des candidat-es à

“ On les accompagne, on leur apprend la pédagogie dès les premières années, on leur apprend les savoirs fondamentaux et on limite un phénomène qui crée de la frustration avec certains enseignants qui entrent avec un cursus universitaire parfois disproportionné et qui ont fait trois, quatre ou cinq ans d'enseignement supérieur.

Déclaration d'E. Macron à la prérentrée, au sujet des futur-es enseignant-es

appliquer des réponses toutes prêtes définies par lui, en dehors de toute considération disciplinaire et éducative.

Construire une réponse offensive et fédérale

Le scénario présenté en novembre aux organisations syndicales comporte un concours en fin de licence et une formation rémunérée de deux ans en Inspé. Mais de très nombreux détails sont pour l'instant passés sous silence, et on sait que le diable y est... Les deux ans de formation permettront-ils d'obtenir un diplôme de master ? Comment se déroulera la préparation des concours ? Surtout, le ministre annonce une reprise en main très contrainte de la formation en Inspé, ce qui contredit son caractère universitaire. Combattre la réforme à venir et promouvoir une formation améliorée suppose donc une démarche fédérale.

La FSU dispose d'ailleurs d'un corpus conséquent et solide concernant la formation, sur lequel nous devons nous appuyer. On peut citer le mandat issu du congrès du Mans, non remis en cause depuis : « *le niveau master est requis pour tous et toutes. La FSU s'oppose à tout décrochage du niveau de qualification pour être titularisé-e, entre les différents degrés et filières d'enseignement* ». Réclamer un même niveau de qualification à la sortie n'est pas suffisant. Même si, dans la FSU, Snes et Snuipp ont

« **Le niveau master est requis pour tous et toutes.**

La FSU s'oppose à tout décrochage du niveau de qualification pour être titularisé-e, entre les différents degrés et filières d'enseignement »

Notes :

1. « Est-ce qu'il est vraiment logique [...] que nous fassions passer des concours bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer des couches ? »
2. <https://www.education.gouv.fr/la-premiere-annee-de-fonctionnement-des-parcours-preparatoires-au-professorat-des-ecoles-pppe-343993>

des mandats différents sur le sujet (le Snes revendique un concours après le master, le Snuipp après la licence), une architecture de formation différente entre premier et second degrés comporte de nombreux risques. La réforme ne peut pas être combattue par les syndicats de la FSU isolément les uns des autres, au risque de faire entendre un discours contradictoire, qui n'échapperait pas au pouvoir et affaiblirait la fédération et chacun de ses syndicats. La FSU ne peut pas accepter que les professeur·es des écoles (PE) soient formé·es principalement à appliquer les recettes éducatives définies par l'employeur. Une dissociation du recrutement, de la formation et de la qualification des enseignant·es selon le degré d'enseignement provoquerait une forte déstabilisation de la FSU.

Dénoncer le projet Macron-Attal de réforme de la formation au motif qu'il risque d'occasionner une baisse de salaire, comme l'a fait le Snes-FSU, est par ailleurs en deçà des enjeux. Même si cela n'est pas exclu dans un contexte où la macronie veut faire des économies sur le dos de la fonction publique, la menace est bien plus large : elle porte sur les contenus de formation, sur les concours eux-mêmes, et sur le système scolaire dans son ensemble, y compris l'enseignement supérieur, dans une forme d'emboîtement avec le reste des réformes ultralibérales. Dans ce projet d'école qui vise l'employabilité la plus précoce possible pour le plus grand nombre d'élèves, plus besoin d'enseignant·es concepteur·rices formé·es à haut niveau pour les faire toutes et tous réussir. Ce qu'il faut, ce sont des enseignant·es exécutant·es qui sachent rendre acceptable aux yeux des élèves et des familles la séparation précoce de leurs parcours.

Nous ne devons pas avoir peur du débat et de l'élaboration entre nous, quand ce qui nous menace professionnellement et syndicalement, c'est la politique éducative que tentent d'imposer Macron et Attal. ■



PHOTO: FIORA GARENZI/FIORA GARENZI



PHOTO: LAURE BOYER/HANS LUCAS, AFP



PHOTO: D. R.



PHOTO: D. R.

Syndicalisme policier à la FSU?

Le débat autour du syndicalisme policier se poursuit dans la FSU. L'École émancipée apporte ici sa contribution.

La FSU est saisie de la demande d'association à la fédération d'un syndicat de policiers, le Syndicat national unitaire de l'intérieur – Police nationale (SNUIPN), créé en juin dernier par d'anciennes adhérent-es de la branche Intérieur du Syndicat national unitaire interministériel territoires agriculture mer (Snuitam-FSU). Une réponse positive à cette demande pourrait être suivie d'une demande d'affiliation pleine et entière, ce qui suppose de bien peser en amont les questions, et problèmes, que cela soulève.

Jusqu'à présent, la FSU a syndiqué des policier-es dans des syndicats multicatégoriels : au sein de la branche intérieur du Snuitam depuis 2015, suite aux diverses réorganisations administratives des préfectures où la police s'est implantée petit à petit, jusqu'à prendre en main la branche au cours des années suivantes. De son côté, le Snuter syndique des policier-es municipaux-ales, qui n'entrent pas dans le champ de syndicalisation du SNUIPN.

En effet, les agent-es de la police nationale, agent-es de l'État, ont le droit de se syndiquer, même si la police a un rôle particulier dans l'appareil d'État. Elle est la seule force, avec l'armée, pouvant faire usage de violence « légitime » et sa mission première est celle du « maintien de l'ordre », se confondant souvent avec le maintien au pouvoir

Les aspirations de transformation sociale portées par la FSU entrent en contradiction intrinsèque avec la mission de maintien de l'ordre établi dévolue à la police.

de l'ordre établi. La police n'est donc pas un travail comme un autre, même si elle doit assurer également une mission de service public indispensable à la société, en particulier aux victimes.

La FSU est ainsi confrontée à la question de syndiquer ou non des agent-es dans un syndicat qui lui serait propre.

Quel est l'état actuel du syndicalisme policier?

L'évolution des forces syndicales de la police depuis plus d'une vingtaine d'années est à l'image des évolutions profondes qui travaillent idéologiquement ce milieu professionnel.

On est passé d'une situation dans les années 1980 où la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) y régnait en maître et structurait le milieu sur une orientation social-démocrate autour de la notion de police dite « républicaine » (avec un côté « ordre et règles » très présent néanmoins), à la situation actuelle, caractérisée par un émiettement syndical sur lequel le syndicat Alliance exerce une sorte d'hégémonie culturelle profondément réactionnaire et sécuritaire.

Le vote d'extrême droite est par ailleurs fortement prégnant et majoritaire dans ce milieu professionnel aujourd'hui, tandis que la remise en cause de la justice et de la séparation des pouvoirs par les syndicats est devenue monnaie courante. Si le syndicalisme policier suit cette orientation, et avec succès car le « bloc syndical » (Alliance et Unsa) ajouté à FO atteint les 85 % aux élections professionnelles de 2022, c'est qu'une base pousse dans ce sens. Un état des lieux plus qu'inquiétant qui, compte-tenu



du très fort taux de syndicalisation de la profession (environ 70 %), interroge sur l'espace existant pour un syndicalisme progressiste dans ce milieu.

Quel syndicalisme policier « progressiste » ?

Les aspirations de transformation sociale portées par la FSU entrent en contradiction intrinsèque avec la mission de maintien de l'ordre établie dévolue à la police. Dépasser ce conflit passe nécessairement par l'adhésion à une conception du syndicalisme policier qui n'ait pas pour seul enjeu les intérêts moraux et matériels des personnels. En effet, dans une logique de restriction, un syndicalisme développant une perspective corporatiste au sein d'une institution comme la police est amené à se confronter aux droits et libertés publiques démocratiques.

Un syndicalisme policier compatible avec les valeurs et objectifs de la FSU doit ainsi défendre ouvertement dans le même temps une vision de la démocratie et des droits humains fondamentaux, vision qui implique une transformation d'ampleur de l'institution policière. On peut donc raisonnablement douter que la volonté de syndiquer les policiers dans un syndicat propre avant de demander à être affilié à la FSU soit une initiative qui aille dans le bon sens si l'on souhaite prévenir les risques d'une pente corporatiste.

De fait, jusqu'ici les positions du SNUIPN, lors des événements médiatiques renvoyant à son champ de syndicalisation, s'expriment uniquement sous l'angle de la défense de l'intégrité et de la probité de l'institution policière, du manque de formation et de matériel des agent-es. Le SNUIPN épouse volontiers, en matière de violences policières (expression dont il récuse l'usage par ailleurs), la thèse fautive de « comportements de policier-es n'ayant rien à faire dans les rangs de la police », refusant toute analyse globale d'un système qui conduit à ces comportements. Il ne reconnaît pas davantage la dimension structurelle et institutionnelle du racisme au sein de la police.

Le vote d'extrême droite est par ailleurs fortement prégnant et majoritaire dans ce milieu professionnel aujourd'hui, tandis que la remise en cause de la justice et de la séparation des pouvoirs par les syndicats est devenue monnaie courante.

Ce positionnement s'oppose ainsi aux demandes de réformes en profondeur de la police, portées par la FSU, en laissant entendre qu'elles sont exclusivement externes à l'institution et par conséquent inadaptées, voire illégitimes.

Il serait totalement inacceptable que la fédération, en cas d'affiliation, ne puisse plus s'exprimer sur certains sujets pour ne pas entrer en contradiction avec des expressions de son syndicat de la police, en vertu d'une interprétation rigoriste des dispositions fondatrices de la FSU.

Face à une telle difficulté, quel serait le bénéfice pour les agent-es concerné-es par ce syndicalisme policier (quelques dizaines en 2023) et un poids électoral extrêmement faible (292 voix aux élections professionnelles 2022, sur un champ électoral d'environ 300 000 agent-es) ?



Un syndicalisme policier de transformation sociale (qu'on retrouve dans la CGT Police et Sud-Intérieur, organisations qui regroupent par ailleurs d'autres personnels du ministère) tente depuis plusieurs années de se construire sur ces orientations et dénonce la dérive sécuritaire permanente au niveau de l'État. Force est

de constater qu'il est malheureusement ultra-minoritaire et en recul entre 2018 et 2022. Penser que l'ajout d'un nouvel acteur (minuscule à ce jour) bouleversera ces équilibres est à tout le moins contestable. Et sans aller jusqu'à les bouleverser, quel intérêt tactique et stratégique ?

Le risque de l'entrisme de l'extrême droite

Enfin, la taille du SNUIPN rend tout à fait possible un noyautage par l'extrême droite. La branche intérieure du Snuitam a d'ailleurs déjà été la cible d'une tentative de ce type vers 2018, laquelle n'a pu aboutir grâce à la structuration du syndicat.

Cela créerait inévitablement des difficultés au sein de la FSU, consommatrices de temps et d'énergie militante, qui l'affaibliraient donc nécessairement dans son action au quotidien dans les champs où elle est forte.

Pour toutes ces raisons, la FSU ne peut pas accéder à cette demande d'association du SNUIPN et doit continuer sa réflexion sur les formes de son intervention syndicale auprès des fonctionnaires de la police nationale. ■

RÉSISTER

C'EST AUSSI LUTTE

DOSSIER



PHOTO: YANN LEVY

ER

Les méfaits du libéralisme ne sont plus à démontrer : les droits acquis sont piétinés, chaque réforme des gouvernements successifs apporte son lot de régressions, d'attaques contre les travailleurs et les travailleuses et de destruction de la planète et des droits humains les plus élémentaires. Découragement et résignation pourraient donc s'installer face à ce déferlement d'agressions, sorte de rouleau compresseur que rien ne semble pouvoir arrêter, et ce, depuis des décennies : c'est le combat du pot de terre contre le pot de fer...

Pourtant, la soumission n'est pas à l'ordre du jour : les mouvements de révolte populaire restent nombreux et parfois puissants. On se souvient encore de celui des Gilets jaunes qui, par sa masse et sa radicalité, a fait vaciller le sommet de l'État. Les modalités de contestation plus traditionnelles du mouvement ouvrier sont, n'en déplaisent aux puissant-es, loin d'être enterrées : la grève se déploie régulièrement dans les entreprises ou les services autour de revendications salariales, de conditions de travail. Les grèves et manifestations de 2023 contre la réforme des retraites ont mis plusieurs millions de personnes dans les rues. Il existe d'autres types de soulèvements, contre tous les projets écocides notamment, qui rassemblent eux aussi celles et ceux qui ne veulent pas « laisser faire », et entrent en résistance de façon diverse et à échelles variées. Et puis il y a les mouvements de solidarité envers les migrant-es, les combats féministes, les luttes contre la précarité. La liste n'est pas exhaustive :

ces mouvements témoignent d'une intensité et d'une actualité de la conflictualité porteuse d'espoirs.

Mais l'expression de cette tension revêt aussi d'autres formes, moins visibles, moins spectaculaires : face aux pressions, injonctions et autres intimidations dont usent les dirigeant-es pour imposer leurs réformes libérales, il existe aussi des formes multiples de contestation, collectives mais aussi individuelles, qui participent d'un même mouvement de refus de l'ordre imposé. Toutes ces

résistances, qu'elles s'expriment dans la rue, sur une zone à défendre (ZAD) ou sur un lieu de travail, qu'elles se manifestent dans la rue ou existent à bas bruit, toutes ces résistances suivent le même objectif, celui du refus des politiques à l'œuvre et donc de la volonté inaltérable de stopper la fuite en avant capitaliste, de changer les paradigmes qui régissent les rapports sociaux, pour imposer un autre projet de société. Quelles que soient les modalités retenues, elles se « nourrissent » l'une l'autre : les activistes d'Attac, même peu nombreux-ses, réussissent à toucher, et donc à alerter voire à convaincre l'opinion publique par leurs actions médiatiques ; les millions de manifestant-es contre la réforme des retraites emportent l'adhésion du plus grand nombre, même de celles et ceux qui ne sont pas dans la rue à leurs côtés et cela, sur le fond de la réforme comme sur la pratique antidémocratique du pouvoir.

Les mots d'ordre syndicaux de ne pas appliquer tel ou tel dispositif, de bloquer la machine et d'entrer en résistance ont aussi cet objectif : en entraînant les collègues, ils portent au-delà de leurs revendications propres un message plus large, celui de la vanité, de l'inutilité, de la nocivité des réformes imposées par le libéralisme.

Ces résistances, si elles ne font pas immédiatement échec, freinent le rouleau compresseur et préparent les luttes à venir. Elles démontrent que les poches de conflictualité sont nombreuses, et que l'opinion publique n'est pas acquise, loin de là, aux contre-réformes. Tout ceci concourt à battre en brèche l'idée d'une prétendue hégémonie du modèle libéral auquel les populations adhèreraient massivement et sans alternatives possibles.

Elles ont un point commun : parce qu'elles sont chacune à leur manière extrêmement vivaces, elles sont aussi durement réprimées comme autant de menaces pour le pouvoir en place. Et dans un mouvement dialectique, loin de faire taire ces résistances, la répression a pour effet de les mettre en valeur et de leur donner une visibilité, en montrant l'importance des enjeux pour l'ensemble de la population. Ces résistances multiformes préparent donc les victoires de demain. ■

ANTOINE CHAUVEL ET VÉRONIQUE PONVERT

DOSSIER

ENTRETIEN

“ Ces différents moyens d’action s’agencent ensemble pour ”

Alors que le Conseil d’État vient d’annuler le décret de dissolution des Soulèvements de la Terre, Jean, agriculteur en Loire-Atlantique a répondu à nos questions.

➤ **École émancipée : Comment Les Soulèvements de la Terre (SLT) ont-ils vu le jour ? Quelles sont leurs spécificités par rapport aux autres mouvements ?**

Jean : Le point de départ, c’est janvier 2021, lors d’une première rencontre, avec un constat partagé entre différentes histoires, mouvements, après la lutte de Notre-Dame-des-Landes, notamment : les luttes écologistes n’arrivent pas à réinventer la manière de soutenir le rapport de forces, les luttes des ZAD ne sont plus aussi opérantes. On est parti aussi de l’analyse que le mouvement paysan, notamment le syndicalisme paysan à travers la Confédération paysanne, est un peu enfermé dans sa stratégie qui est d’avancer sur ses deux jambes : l’institutionnel et la lutte sur le terrain. Au plan institutionnel lors des dernières échéances électorales au sein des chambres d’agriculture, la Confédération perd du poids dans ces instances ; le syndicalisme paysan a des difficultés à se réinventer.

Enfin, le mouvement climat, la jeunesse pour le climat (les marches...) s’essouffent, et la stratégie qui consiste à sortir massivement dans la rue n’est pas si opérante.

Le pari de départ, en créant cette force composite, c’est de surmonter l’isolement des différents mouvements, modes d’action, pratiques, stratégies... Chercher donc à agir ensemble. Plutôt que d’essayer de privilégier la recherche d’accords politiques, c’est essayer de faire des choses en commun, en expérimentant des actions, des luttes et c’est depuis cette expérience partagée qu’on pourra construire une confiance collective.

Ce qui a déterminé notre champ d’action, c’est aussi un autre constat, indépendant de nos dynamiques propres, avec le virage de l’agriculture en France : vu le très grand nombre de départs en retraite de paysan-nes, un tiers du territoire agricole français va changer de main ; et face à cela on se confronte à une logique agro-industrielle avec l’accaparement et l’artificialisation des terres. Nous avons voulu combattre ensemble cette logique dans ce moment historique.

Tout cela est notre point de départ. Ensuite, les discussions, les actions que nous avons menées ensemble nous ont permis



PHOTO: DRISS BIGOU-GILLES/HANSLUCAS VIA APF

“ Le pari de départ, en créant cette force composite, c’est de surmonter l’isolement des différents mouvements, modes d’action, pratiques, stratégies... chercher donc à agir ensemble. ”

d’apprendre les uns des autres et de comprendre quels étaient les héritages politiques de chacun-e, les manières d’agir. Nous avons fait le pari que cette diversité, ces différents moyens d’action pouvaient se coordonner, s’agencer ensemble pour gagner en puissance.

➤ **ÉE : Peux-tu expliciter la stratégie de SLT ?**

Jean : On ne prétend pas inventer l’eau chaude ! Les pratiques de lutte qu’on met en avant, blocages, désarmement, occupations... existent depuis longtemps. Nous sommes inspiré-es par la ZAD de NDDL ou par d’autres luttes récentes, contre les grands

« Les actions peuvent se coordonner, gagner en puissance »



Lors d'une mobilisation organisée par Les Soulèvements de la Terre contre Monsanto-Bayer, le 5 mars 2022, à Trèbes.

projets écicides ou même par l'histoire de la combativité paysanne des années 1970 (travailleurs paysans). Nous observons que les luttes qui ont abouti à des victoires partielles ou totales sont celles qui ont su conjuguer différentes manières d'agir à la fois sur le plan juridique, sur le plan symbolique avec des manifestations de masse mais aussi sur le plan de l'action directe. C'est-à-dire, qui impacte économiquement les projets ou les objets contre lesquels on lutte. Il s'agit de trouver une dynamique de discussion et d'élaboration pour articuler ces différentes formes d'actions et faire grandir les rapports de force, là où on nous sollicite. Blocages, occupations, sabotages – désarmements plutôt – nous semblent être les registres qui permettent, à un certain stade d'une lutte locale, d'engager un rapport de force plus conséquent que les seuls recours juridiques et les grosses mobilisations, ce qui ne les exclut pas. Tout cela doit avancer ensemble. Nous avons, dans notre registre d'actions directes, une expérience à partager.

L'exemple de Sainte-Soline est assez éclairant : si on combine tout ce qu'on avait organisé avec *Bassines non merci!* et la Confédération paysanne dès 2021 et jusqu'à 2023, on voit bien la gradation du rapport de force. À partir du moment où on a décidé de pénétrer dans les chantiers, désarmer les machines, bloquer le chantier, cela a permis que des associations, des syndicats, des scientifiques... tout un tas de gens qui avaient des raisons de s'inquiéter du fait que les bassines allaient vider les rivières se positionnent plus clairement. Ces

pratiques font grandir le rapport de force et cela participe à contrer l'isolement et à favoriser des prises de position beaucoup plus tranchées de toutes sortes de personnes.

► **ÉE :** *Après Sainte-Soline notamment, le mouvement est confronté à une lourde répression Quel bilan fait SLT de cette situation et comment envisager la suite ?*

Jean : La répression a en effet pris plusieurs formes : en premier lieu, la répression policière (plus de 200 blessés-e à Sainte-Soline, dont deux extrêmement gravement). C'est un objectif clairement assumé par l'État de briser l'élan, briser les corps et briser les gens. Il y a aussi les poursuites pénales liées à Sainte-Soline et à l'action contre le cimentier Lafarge, qui sont même diligentées par les juges antiterroristes ! Et des poursuites pour manifestations interdites en plus de la procédure administrative de dissolution. Toutes ces procédures menées de front laissent penser qu'il y a clairement un objectif d'anéantissement, mais cela ne semble pas réussir, bien au contraire. Cela a suscité un énorme mouvement de soutien du monde politique, culturel, de toute la sphère éco et a montré que Les Soulèvements de la Terre n'est pas un groupuscule, mais un vrai mouvement avec 200 comités locaux. C'est ce soutien qui a permis de suspendre (*note de la rédaction : puis d'annuler*) la procédure de dissolution. On a incité tout-es les signataires de la tribune *Nous sommes les Soulèvements de la terre* à se porter requérant-es dans le recours contre la dissolution, et il y a autour de 10 000 personnes qui l'ont fait. Ils n'ont pas réussi à briser l'élan collectif. Il est plus fort que jamais. On a le sentiment de sortir victorieux de cette séquence. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE ZAFARI

« La saison 5 des Soulèvements de la Terre prolonge cet élan. Elle sera rythmée par une mobilisation par mois, aux quatre coins de la France ! Elle sera marquée à la fois par des actions publiques de masse, des surgissements inopinés, des moments de réflexion stratégiques et de formation. Notre angle d'attaque thématique reste le même : la défense de la terre et de l'eau comme bien commun face à l'accaparement par le complexe agro-industriel et face au bétonnage par la méga-machine métropolitaine. Notre orientation stratégique également : d'une part cibler et désarmer des infrastructures emblématiques, des projets d'aménagement structurants et des multinationales destructrices ; d'autre part jeter les bases de ce qui pourrait être un mouvement de reprise de terres. »

Source : <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/appele-saison-5>

Attac: l'expertise, le s

Comment résister en tant qu'association actrice du mouvement social ? Les quatre porte-paroles d'Attac expliquent le cheminement de l'association sur ses modes d'action.

À l'hiver 2023, comme en 2020, les Rosies ont fait de nombreuses fois la une des médias français et attiré l'attention de la presse internationale. Peu de personnes le savent, mais ces militantes vêtues de bleus de travail qui détournent des tubes populaires pour en faire des *flash-mobs* politiques émanent d'Attac. Cette ignorance résulte de plusieurs facteurs. En premier lieu, les Rosies sont devenues un concept appropriable – et c'était l'objectif – par les mouvements sociaux impliqués dans la lutte contre la réforme des retraites.

En second lieu, l'association altermondialiste n'avait pas, jusqu'ici, cette réputation. Fondée il y a 25 ans en réponse à un éditorial d'Ignacio Ramonet paru dans *Le Monde diplomatique* qui appelait à désarmer les marchés financiers, Attac a une image « intello ». L'association a gagné en crédibilité et en légitimité en s'appuyant sur l'expertise produite par des chercheurs et chercheuses animant son conseil scientifique. Sans doute est-ce difficilement conciliable avec l'image d'un cortège festif et militant de Rosies levant le poing.

Éducation populaire et agitation

Partant de l'idée que les savoirs n'ont d'utilité que s'ils donnent sens aux expériences vécues, Attac s'est très vite intéressée à la démarche de l'éducation populaire. Tout en continuant à produire des analyses critiques et à promouvoir des alternatives à la mondialisation, au capitalisme extractiviste et à l'imbrication des oppressions systémiques, l'association a fortement renouvelé ses répertoires d'action au cours des deux dernières décennies. Il n'est pas toujours aisé d'articuler les trois registres formalisés par le politiste Michel Offerlé: le nombre, le scandale et l'expertise. On peut les présenter comme trois stratégies à disposition des organisations des mouvements sociaux pour peser dans le rapport de force. Dans tous les cas, il s'agit de contrer l'hégémonie des imaginaires dominants. D'une certaine façon, Attac tente d'explorer les registres du scandale et du nombre sans jamais abandonner celui de l'expertise.

En 2014, Attac occupe des agences bancaires et réquisitionne des chaises. Les faucheurs et faucheuses de chaises avaient pour projet de réquisitionner autant de chaises que les banques détenaient

de filiales dans les paradis fiscaux. Autrement dit, ces actions de désobéissance civile visaient, en recourant à un mode d'action répréhensible – le vol en réunion –, à dénoncer une pratique encore plus scandaleuse mais tout à fait invisible et silencieuse: l'évasion fiscale de centaines de milliards d'euros dont les plus riches se rendent coupables avec la complicité des banques.

Depuis, les actions n'ont pas cessé, de l'occupation d'Apple Store ou de la Samaritaine en passant par l'utilisation de peinture pour symboliser les investissements dans les énergies fossiles ou l'opacité qui recouvre la délinquance en col blanc, ou encore le blocage des décollages de jets privés.

En 2018, la justice a légitimé l'usage de la désobéissance civile en considérant qu'Attac menait ces actions dans le cadre d'une « campagne d'intérêt général » et a débouté Apple International qui souhaitait empêcher les militant·es de mener toute future action dans un de ses magasins.

L'intérêt de ces actions non violentes, qui n'impliquent pas de dégradations, est ainsi double. Elles suscitent généralement l'intérêt des médias qui leur donnent alors de la résonance, elles obligent la justice à se positionner et font parfois jurisprudence. En outre, l'écho peut être sans commune mesure avec les forces militantes investies.

Ce type d'actions rencontre malheureusement des limites: l'intérêt médiatique ne



PHOTO: AFP / STÉPHANIE DE SKUTIN

candale et le nombre

se maintient qu'au prix d'une montée en puissance, de l'originalité ou de la radicalité qui peut épuiser ou décourager les militant-es. Le contexte répressif qui débouche sur des gardes à vue presque systématiques, tout comme les amendes et les procès dont l'issue n'est pas certaine de nous être favorable, est une seconde limite.

L'exemple des Rosies

Attac a lancé à la fin de l'année 2019 le concept des Rosies. Afin d'animer les cortèges syndicaux opposés au projet de réforme des retraites, un groupe de militantes a détourné *À cause des garçons* en *À cause de Macron*. Les paroles de ce qui allait devenir un tube militant ont permis de saper la rhétorique gouvernementale en dénonçant les inégalités de genre que le projet de réforme allait renforcer. En donnant une identité visuelle forte à la démarche (un bleu de travail, un foulard rouge à pois pour rappeler Rosie la riveteuse et des gants jaunes pour symboliser la double journée de travail), Attac a mis au service du mouvement social un outil largement ré-appropriable. Tous les tubes qui ont suivi permettent de dynamiser les cortèges mais aussi de faire nombre. Nombreuses étaient en effet les personnes

Participer à une action de désobéissance civile ou à un cortège Rosies, c'est faire l'expérience de l'émancipation en se révoltant contre un ordre social injuste.

répète que la démocratie ne se passe pas dans la rue, alors que la police et la justice répriment, alors que les principaux médias mettent en scène la « violence » des opposant-es, l'occupation non violente de l'espace public apparaît nécessaire.

Il paraît aussi particulièrement opportun de l'occuper, en tant que féministes et en tant qu'allié-es, et avec l'énergie que donnent le chant et la danse. En la matière, le principal obstacle vient peut-être de nos propres rangs qui se sont persuadés qu'on ne peut être sérieux qu'en étant austère. Sans compter que les mobilisations menées par des femmes doivent s'affronter au sexisme des adversaires mais aussi des allié-es.

Participer à une action de désobéissance civile ou à un cortège Rosies, c'est quelque part faire l'expérience de l'émancipation en se révoltant contre un ordre social injuste. Les rapports de domination s'émeussent dès lors qu'ils perdent en légitimité, c'est-à-dire lorsque nous n'y consentons plus tout à fait.

En enfreignant la loi (et parfois l'ordre de genre) et en popularisant des perspectives qui jettent une lumière crue sur les pratiques criminelles et mortifères de ceux qui prétendent nous gouverner, les actions symboliques (occupations, déploiements de banderoles, blocages...) et les flash-mobs sont des espaces-temps où la domination ne s'exerce plus. Alors, le pouvoir, pour se perpétuer, doit-il faire appel à la contrainte de la répression, rendue ridicule et absurde par une telle forme de résistance.

En massifiant ces modes d'action, c'est une culture de la révolte dans les têtes et dans les corps qui pourrait se diffuser. Ce n'est pas encore massif, et c'est loin d'être suffisant, mais c'est un bon début. ■

LOU CHESNE, VINCENT DREZET, ALICE PICARD, YOLIE YAMAMOTO



Résister, c'est possible, même chez les précaires



© BERNARD DESWARTE

En Haute-Garonne (31), les AESH se mobilisent. Pour 4 300 AESH dans le département, plus de 100 sont présent-es en AG les jours de grève nationale. Des difficultés, mais le potentiel existe.

La syndicalisation des accompagnant-es des élèves en situation d'handicap (AESH) est élevée, grâce à un fort investissement, notamment de la FSU-SNUipp 31, dans le travail de défense individuelle, et d'animation des mobilisations. Néanmoins, nous avons des difficultés à faire militer des AESH dans la durée. Le quotidien précaire est un frein à l'engagement militant, d'où l'importance de faciliter fédéralement l'organisation des AESH. La construction de collectifs AESH-FSU à l'échelle départementale pour surmonter l'éclatement des collègues entre syndicats peut être une solution. On peut se poser la question de collectifs unitaires même si dans le 31, le collectif AESH en colère, impulsé par la FSU, n'a pas vraiment permis d'élargir la base des AESH mobilisé-es.

La mise en place d'une caisse de solidarité pour les syndiqué-es permet aux plus précaires, notamment les AESH,

de se mettre en grève. Sans attendre les grèves nationales ou locales, la lutte s'organise aussi sur le terrain, avec des résistances collectives pour refuser d'accompagner plus de 4 élèves et faire respecter leurs droits.

Le lien avec les enseignant-es reste fragile mais se développe, avec une augmentation significative de la participation des AESH aux heures d'information syndicale et aux conseils d'administration, ainsi que dans les réunions d'information syndicale (RIS) pour le premier degré.

Les AESH ressentent tous les jours l'urgence d'obtenir un véritable statut et constatent que les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) renforcent la logique d'économie budgétaire au détriment de la qualité de l'inclusion, ce qui engendre une perte du sens de la mission. La double peine entre travail éprouvant et perte de sens produit beaucoup de colère. Notre responsabilité est d'aider à organiser cette colère pour construire les mobilisations et développer le « pouvoir d'agir » des AESH. Même si les avancées obtenues sont très insuffisantes, elles sont le fruit du rapport de force et porteuses d'espoir. Cela doit encourager la FSU à développer les cadres de mobilisation. ■

NICOLAS MOUSSET ET XAVIER MOUCHARD

Un Pacte qui fédère les résistances

Dans les écoles et les établissements, le quotidien est fait d'injonctions de la part de la hiérarchie. Les enseignant-es subissent cette pluie d'ordres ou d'incitations avec lassitude : sont-ils et elles pour autant en mesure de dire « non » ? S'opposer à la hiérarchie n'est pas chose aisée : la réticence à toute « désobéissance » est de mise, notamment au sortir d'une formation qui a contribué à « formater » les futur-es fonctionnaires. Et pourtant... Confrontée au réel, la profession perçoit rapidement ce qui est utile pour les élèves, et ce qui ne l'est pas, mais répond à des demandes institutionnelles qui servent un objectif technocratique. Elle a pris l'habitude de « ruser », de détourner les directives dans l'intérêt des élèves ou de faire une grève du zèle. Elle ne se résigne pas, ne baisse pas les bras, au pire, elle se protège de l'agression hiérarchique : en réalité, la profession résiste !

Il en va de la responsabilité syndicale d'organiser cette résistance : le Pacte a très peu été signé, il l'a été principalement là où il n'y avait pas d'implantation syndicale. Un « effet établissement » qui se ressent aussi en positif quand il s'agit de ne pas adhérer au Pacte : juste après le mouvement contre la réforme des retraites (mauvais timing pour le gouvernement), des collectifs ont émergé au sein des salles des profs et des maître-ses : ils et elles ont repoussé une réforme qui exigeait de travailler plus longtemps. Le Pacte, dans la foulée, leur impose de travailler davantage, et piétine leur conception du métier. Sans hésitation, la profession y oppose alors un refus qui s'apparente à une opposition politique : avec ce gouvernement, qui use de chantage et explique que c'est le Pacte

ou rien, la profession ne négocie pas et répond « rien ». Elle s'applique en revanche à déconstruire les discours auprès des parents d'élèves. Au lycée, par exemple, elle rétablit la vérité sur les chiffres des « heures perdues » (qu'il faudrait compenser grâce au Pacte) : 17 000 heures non assurées l'an passé ? 11 000 ont été consacrées aux épreuves du bac en mars et non aux absences des enseignant-es !

En refusant le Pacte, les enseignant-es entrent en résistance : par leur capacité à bloquer la machine, ils et elles relèvent la tête et reprennent la main. ■

VÉRONIQUE PONVERT



© SJ / LA DÉPÊCHE D'ÉVREUX

Élèves sans papiers : des combats qui rassemblent et politisent

Résister, c'est aussi sur les droits. Un exemple à Rennes lors d'occupations d'écoles.

Un soir, une mère d'élève vient voir les enseignant-es et annonce qu'elle n'a nulle part où dormir. Les hébergements d'urgence saturent et le critère enfant en bas âge ne suffit même plus à définir une priorité. Plus de place au 115 : la seule possibilité c'est une tente, dans un parc. Comment se résigner à cela ? Si l'État n'assume plus son rôle, il faut prendre le relais. Les sentiments de colère et d'injustice poussent à une décision rapide : l'occupation de l'école. Si l'alerte a été donnée par les enseignant-es, les parents endossent la responsabilité de l'action en informant les élu-es locaux-ales. Il faut s'organiser pour subvenir aux besoins de

la famille : laver du linge, apporter à manger, accompagner dans les démarches administratives. Iels sont de plus en plus nombreux-ses, parents et enseignant-es, à se relayer et à se demander quand les pouvoirs publics vont enfin apporter une solution.

Des situations similaires surgissent et la saturation des hébergements d'urgence mène à d'autres occupations d'écoles. La préfecture estime que certaines familles n'ont rien à faire sur le territoire, niant la convention des droits de l'enfant dont la France est pourtant signataire.

L'objectif de cette solidarité, qui mêle des

personnes d'horizons très différents, est que les personnes obtiennent le droit d'être logé-es, de travailler, de circuler librement.

Les migrant-es sortent de l'anonymat : iels sont des élèves, des camarades, des parents. Iels sont en situation irrégulière ? Et alors, cela n'a pas de sens ici, cela vient contrecarrer la rhétorique des politiques racistes et leurs stratégies de déshumanisation.

La lutte paraît souvent vaine face à la multiplication des situations de détresse. Pourtant, les solidarités qui se créent montrent à quel point les résistances sont possibles, multifformes et nécessaires.

HÉLÉNA CADIET

La grève : un mode d'action majeur du mouvement social

« La grève, ça ne sert plus à rien ». Rares seront les militant-es qui n'ont jamais entendu ce genre d'affirmation. Comme souvent, c'est un peu plus compliqué. Pourtant force est de constater qu'il y a un effondrement de la conflictualité gréviste sur le temps long. Quels sont les éléments explicatifs, objectifs mais aussi subjectifs ? Cette évolution invalide-t-elle le recours à la grève comme moyen d'action et de lutte du salariat ?

culture gréviste centrée sur l'appareil de production s'est diluée, la grève a entraîné de nouvelles catégories sociales, notamment les employé-es mais aussi les cadres et la jeunesse scolarisée.

Oui, mais ça, c'était avant...

Alors que les grandes concentrations industrielles ont été fermées et délocalisées dans le

cadre de la mondialisation, le chômage de masse s'est installé depuis la fin des années 1970. Même si le contrat de référence reste le CDI, ce chômage a favorisé la précarisation dans les faits et dans les têtes. Privée des concentrations industrielles, la classe ouvrière a perdu des capacités de mobilisation alors que, dans le même temps, l'influence syndicale reculait.

Ces difficultés objectives du salariat se sont conjuguées avec des facteurs subjectifs liés à la crise des alternatives au capitalisme au moment de l'offensive néolibérale. L'effondrement du stalinisme, le renoncement ancien mais de plus en plus ouvert de la social-démocratie à dépasser la société capitaliste ont affaibli politiquement le salariat. Ce facteur pèse sur la combativité générale.

Dans le mouvement social, certaines organisations syndicales ont renoncé à un syndicalisme de transformation sociale, privilégiant le dialogue social. Ces organisations ont développé un

C'est sans surprise, avec le développement du salariat et singulièrement de la classe ouvrière, que la grève devient une forme majeure de lutte du mouvement ouvrier. Longtemps interdite, la grève est investie par les classes dominantes d'une dimension subversive, voire révolutionnaire. En France, la grève est légalement reconnue en 1864.

Entre 1840 et 1940, elle accompagne la montée de la classe ouvrière, contribue à l'amélioration de ses conditions de vie matérielles et de ses droits. Elle est indissociable des grands conquies ouvriers.

La France, tout en massifiant le salariat, s'est tertiarisée. 13 % des personnes en emploi dans le secteur industriel. 30 % des salarié-es et une femme en emploi sur deux, dans le champ de la reproduction sociale : enseignement, santé, social etc. Si la



PHOTO : FRED SCHIEBER/SIPA



discours de décrédibilisation de la grève, contribuant à renforcer le fatalisme et le défaitisme d'une partie du salariat.

Malgré ces difficultés, la grève est restée un recours dans les luttes. Quels que soient son échelle et ses objectifs, elle est un moment privilégié d'échanges, de conscientisation et de construction du collectif pour les salarié-es. Pour les travailleurs et les travailleuses, c'est la suspension du travail aliéné pour se consacrer à la défense de leurs intérêts. Cette dimension est particulièrement vraie quand la grève s'accompagne d'espaces d'auto-organisation comme les assemblées générales.

La grève, des grèves...

Le retour de l'inflation a eu pour conséquence de remettre en avant les mouvements de grève pour des augmentations collectives des salaires comme dans l'agroalimentaire, les assurances, la sécurité, l'aéronautique, chez les parfumeurs Marionnaud ou Sephora, chez Leroy Merlin ou Decathlon, et dans une myriade de PME ou d'entreprises de taille intermédiaire, inconnues du grand public. À l'échelle de ces entreprises, ces grèves ont souvent été victorieuses.

Ce type de conflit témoigne du fait que dans les relations sociales, la grève est un élément consubstantiel du rapport des forces et permet d'aller plus loin que le dialogue social à froid.

La grève, ce sont aussi des journées de 24 heures, souvent à une échelle sectorielle ou interprofessionnelle, à l'appel des organisations syndicales. S'il est rare que de telles mobilisations permettent une victoire immédiate, elles ont une fonction de légitimation du discours syndical, les grévistes montrant au patronat ou à l'État que le discours et les revendications syndicales ont leur soutien. Ensuite et surtout, ces grèves travaillent la société en popularisant un contre-discours, une autre vision, par la résonance médiatique mais aussi par les millions de micro discussions sur les lieux de travail ou dans les différents cercles de socialisation. Cette dimension est particulièrement importante dans un secteur aussi numériquement et socialement important que l'Éducation nationale grâce aussi à l'impact que l'école a sur la vie sociale, comme l'a montré la période Covid.

Même pour ces journées de grève dites au carré, l'appréciation du moral des salarié-es, de la volonté politique des appelant-es ou encore de la réception du mouvement dans la population permet de dépasser le simple recensement des taux de grévistes.

La grève, cœur battant du mouvement social

Le poids de la grève pendant la dernière séquence de défense du droit à la retraite était loin de refléter le niveau d'adhésion populaire aux revendications. C'est ce large soutien populaire qui



En décembre 1995, contre la réforme Juppé.

a permis au mouvement de durer si longtemps et d'ébranler la morgue gouvernementale. Mais ce fut dans sa difficulté à élargir la grève et à « bloquer le pays » que le rapport de force a trouvé ses limites.

La grève est un processus dynamique et vivant avec potentiellement, une capacité à gagner des grévistes supplémentaires, que ce soit par la durée et les processus de reconduction ou en s'étendant à d'autres professions. Les grands mouvements de grève n'ont pas été majoritaires d'emblée mais le sont devenus par des phénomènes de diffusion et d'extension. Cette incertitude peut être un frein pour celles et ceux qui luttent. Mais elle est

aussi leur force en ce sens que le potentiel d'un mouvement social n'est pas donné d'avance, même pour les classes dominantes.

Si la grève cohabite avec d'autres formes d'action du mouvement social, elle reste un de ses plus puissants leviers. Dans son expression la plus forte, la grève, en se généralisant, peut poser de profondes questions politiques. Si la grève de mai 1968 n'a pas empêché une réaction conservatrice aux élections de 1969, elle a influencé les acteurs et actrices du mouvement

social et de la gauche dans la décennie suivante. Les grèves de 1995 contre le plan Juppé ont joué un rôle important dans la dissolution de l'Assemblée nationale et la défaite de la droite aux législatives suivantes. Il y a des formes de continuité entre le mouvement social et le politique. Elles sont complexes, pas automatiques et à construire pour ne pas assister à un dévoiement de la colère sociale. ■

JEAN-PHILIPPE GADIER

ANNÉES	NOMBRE DE JOURNÉES GREVÉES POUR 1 000 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS*
1976	4 000
1995	800
2010	320
2021	58

* Chiffres donnés par Karel Yon, Chargé de recherches CNRS, laboratoire IDHE.S, CNRS/Université Paris-Nanterre.

À Dijon, les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires, parfois dans un arc un peu plus large, se retrouvent avec un certain nombre d'associations dans plusieurs collectifs autour de thématiques spécifiques, que l'on pourrait qualifier de « sociétales ». Sans préjuger de ce qui a pu se faire, ou pas, auparavant, voici un aperçu de quelques luttes communes.

Le plus ancien est le Collectif soutien asile, collectif très large qui œuvre à l'accueil et l'accompagnement de migrant-es, depuis les démarches administratives jusqu'à l'aide alimentaire ou l'ouverture de squats, faute de logements suffisants. Il s'est créé après un afflux de migrant-es après la chute de Kadhafi en Libye, dont 200 environ dormaient sur une place dijonnaise. Depuis une douzaine d'années, il réunit à la fois des associations généralistes de défense et promotion des droits humains, des associations caritatives confessionnelles ou non, des organisations syndicales, des collectifs libertaires... Chacun-e, organisation ou individu, apporte ses compétences dans des domaines aussi variés que la médecine, la plomberie ou le droit. Les actions concrètes, à but humanitaire, se doublent de prises de positions politiques, notamment pour dénoncer le racisme de certaines pratiques institutionnelles (communiqués, appels à rassemblements...). Le conseil départemental est régulièrement en faute dans l'accueil qu'il doit aux mineur-es non accompagnés-es, et le collectif l'a fait condamner plusieurs fois en accompagnant ces jeunes au tribunal administratif. Si les organisations syndicales sont peu présentes concrètement dans les actions régulières, elles se mobilisent pour les rassemblements et accordent leur signature systématiquement aux déclarations du collectif, qui a su bâtir un climat de confiance et de coopération. Des liens se sont consolidés dans cet espace militant. À noter aussi le travail qui se fait en parallèle au sein du RESF, pour les enfants scolarisés-es et leurs familles, réseau animé par la FSU.

Pour la grève féministe

Autre exemple intéressant, l'Assemblée pour la grève féministe (AGF) est le résultat de la rencontre entre un jeune collectif féministe – le Collectif 25 novembre, qui se définit comme inclusif, anticapitaliste et décolonial – et des organisations plus traditionnelles (dont Attac, LDH, CGT, FSU, Solidaires). Le travail commun a connu des débuts un peu hésitants, dus en particulier à la période Covid et à des divergences sur le sujet de la prostitution. Après le 8 mars 2022, et la co-organisation du défilé et d'une soirée publique autour du film *Debout les femmes!*, la volonté a émergé de travailler ensemble à la réussite de la grève féministe pour 2023. La spécificité de cette journée du 8 mars permet de mettre en avant des revendications féministes dont certaines concernent le monde du travail. Il s'agissait d'organiser à la fois une grève des salariées – et le rôle des syndicats était donc incontournable, d'autant plus qu'ils appellent à la grève féministe depuis 2017 –, mais également d'élargir à d'autres formes de grève, comme celle du travail domestique ou émotionnel, ou encore de la consommation, modalités

S'unir pour m



PHOTOS: D. R.

d'action moins classiques, destinées à mettre en relief d'autres formes d'inégalités subies par les femmes. Les assemblées pour la grève féministe se tenaient tous les mois, puis le rythme des réunions s'est accéléré. Parallèlement, le mouvement social contre la réforme des retraites a pris de l'ampleur, le cortège féministe était présent à chaque mobilisation et cela a contribué à rapprocher encore l'AGF des syndicats qui y participent. Finalement, nous avons peu de retours sur le nombre de grévistes du 8 mars. Le cortège a pu paraître mince si on le compare aux 24 000 personnes qui ont défilé la veille, plus grosse manifestation de toute la période. Mais 1 500 personnes, ce n'est pas rien non plus pour une manif féministe, qui de plus s'est terminée sous une pluie battante ! Les Rosie dijonnaises étaient bien sûr de la partie, ce qui a apporté un élément supplémentaire de cohésion et de sororité.

Cette année de travail commun a été une très belle expérience, très riche de rencontres. Nous sommes de générations différentes, de cultures militantes différentes, et nous avons travaillé de façon très horizontale et bienveillante. Lors de la réunion de bilan, nous

« L'assemblée pour la grève féministe se situe dans la continuité du féminisme « lutte de classes ».

ieux résister



PHOTO: EXTINCTION REBELLION / NANTES

avons toutes envie de poursuivre et nous en avons pris le chemin dès septembre. Pour certaines jeunes femmes, il s'agissait de leur première expérience d'engagement et elles étaient enthousiastes.

Cette assemblée, même si la référence n'est pas explicite, se situe dans la continuité du féminisme « lutte de classes »⁽¹⁾, « *courant qui lie étroitement la lutte pour l'émancipation des femmes à celle de tous les opprimés* » et appelle donc à « *combinaison de l'action autonome du mouvement féministe avec l'action unitaire avec d'autres mouvements sociaux, avec celle notamment du mouvement ouvrier pour faire avancer la libération des femmes* »⁽²⁾, même si la dimension intersectionnelle de notre AGF va plus loin dans la prise en compte des différents systèmes de dominations.

S'unir contre la répression

Face à la répression des manifestations et des militant-es, une dizaine d'organisations ont mis en place un comité de vigilance pour les libertés publiques au printemps dernier. Nous avons décliné localement en juin les Assises populaires qui s'étaient

déroulées à Paris en avril, autour du message que, des syndicalistes aux féministes, des écologistes aux Gilets jaunes, des étudiant-es aux habitant-es des quartiers populaires, nous n'avons pas d'autre choix que nous unir pour résister au rouleau compresseur de la répression. Et c'est ensemble que nous avons, par exemple, contesté des amendes pour « casserolades » ou participé au rassemblement de soutien à l'occasion du procès de sept militant-es d'Extinction Rebellion en août. Là aussi, la solidarité s'organise en fonction des ressources et expertises apportées par chaque organisation.

Ces exemples, modestes, reflètent la situation d'une ville parmi d'autres. Le travail en collectifs s'y appuie sur la conviction que l'unité participe du rapport de force, et que les oppressions que nous subissons s'imbriquent à plusieurs niveaux. À l'heure où les attaques contre nos militant-es et nos modes d'action se multiplient, venant tant de l'État que des extrêmes droites, où s'expriment sans filtre racisme, sexisme, mépris de classe, où nous nous faisons taxer de wokistes, écoterroistes ou islamo-gauchistes, quelles résistances construire? Face à l'intersectionnalité des haines⁽³⁾, avons-nous d'autre choix que l'intersectionnalité des luttes, et non plus leur simple convergence, qui n'était déjà pas simple à réaliser? Cette réflexion est particulièrement vitale dans le contexte où les idées d'extrême droite contaminent de plus en plus les esprits, y compris jusque dans la gauche. ■

CÉCILE ROPITEAUX

1. *Féministes. Luttés de femmes, luttes de classes* - Suzy Rojzman (collectif).

2. Josette Trat.

3. *Antiféminismes et masculinismes d'hier à aujourd'hui* - Christine Bard (dir.)

PALESTINE :

Il y a urgence à imposer un cessez-le-feu et construire une paix juste



PHOTOS: D. R.



La question palestinienne, que d'aucun-es pensaient dépassée, revient sur le devant de la scène de façon effroyable.

La guerre en cours révèle les risques qu'il y a à gommer la dimension coloniale d'un conflit vieux de 75 ans.

■ PAR ANTOINE VIGOT

La nouvelle phase du conflit israélo-palestinien est meurtrière et menace d'entraîner tout le Moyen-Orient dans la guerre. À Gaza, après 32 jours de bombardements et d'attaques de l'armée israélienne, on compte plus de 10 000 morts palestiniens, dont 4 000 enfants, et plus de 25 000 blessés. Plus de 1,2 million de personnes subissent des transferts forcés et sont bloqués dans l'enclave, des quartiers entiers ont été détruits. 2,2 millions d'habitants subissent un siège complet. L'ONU évoque des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, « avec un grave risque de génocide ». En Cisjordanie,

le-feu



« La condamnation de ces crimes de guerre et actes de terreur est un impératif mais n'épuise pas l'analyse du contexte colonial dans lequel ces crimes ont été rendus possibles : recrudescence de la violence et durcissement de la colonisation israélienne en Cisjordanie ».

la violence des colons, appuyés par l'armée, donne lieu à des opérations de nettoyage ethnique qui amplifient le morcellement toujours plus important des territoires palestiniens. Du côté israélien, plus de 1 400 civil-es ont été assassiné-es et des centaines d'otages capturé-es, lors des attaques du 7 octobre. L'opération menée par le Hamas et des factions palestiniennes de Gaza est inédite par son ampleur, sa violence et le nombre de cibles civiles.

La condamnation de ces crimes de guerre et actes de terreur est un impératif mais n'épuise pas l'analyse du contexte colonial dans lequel ces crimes ont été rendus possibles : recrudescence de la violence et durcissement de la colonisation israélienne en Cisjordanie, évolutions politiques en Israël et en Palestine, et relégation de la question palestinienne

sur la scène internationale.

Les premiers mois de 2023 ont été, en dehors des moments de conflit ouvert, les plus meurtriers de la dernière décennie pour les Palestinien-nés, en Cisjordanie comme à Gaza. Le nombre de prisonnier-es palestinien-nés n'avait jamais été aussi élevé (5 200 avant le 7 octobre dont 170 mineur-es selon l'ONG Addameer). Les attaques de colons et de l'armée comme lors des exactions commises à Huawara, celles à Jénine, le bombardement en août de Gaza – sous blocus depuis plus de 15 ans –, ne sont que les épisodes les plus marquants d'une violence qui se déploie au quotidien et fait écho aux discriminations structurelles subies par les

Palestinien-nés en Israël, qualifiées d'apartheid par de nombreuses ONG. Cela reflète la radicalisation du gouvernement Netanyahu en alliance avec l'extrême droite religieuse et suprémaciste israélienne. Les nombreuses provocations des partisan-es du Grand Israël sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, notamment celle du ministre Ben Gvir, ont porté la tension à un niveau inégalé.

Après le 7 octobre, union nationale en Israël

Cette radicalisation intervient au moment d'un affaiblissement des partisan-es de la paix en Israël. Le gouvernement Netanyahu a connu une contestation massive de son projet de réforme de la justice, mais la question de l'occupation et de l'égalité des droits n'a pas vraiment été au cœur de ce mouvement, empêchant une jonction avec les Palestinien-nés d'Israël. Les dernières ONG du camp de la paix n'ont plus le soutien des dirigeant-es de la gauche, plus soucieux-euses de recruter des électeur-trices parmi les plus de 660 000 colons en Cisjordanie. Elles se retrouvent isolées face à un pouvoir qui limite leurs activités en les présentant comme des traîtres à la patrie. Après le 7 octobre, une grande partie de la société israélienne bascule dans une union nationale derrière l'armée, pour atteindre l'objectif affiché (bien hasardeux) d'élimination du Hamas.

Dans les territoires palestiniens, la réception des attaques du 7 octobre a été différente. À côté du sentiment de dégoût face aux meurtres de civil-es, elles ont aussi été comprises comme la traduction d'une exaspération et l'affirmation d'une volonté de ne plus subir l'oppression.

Le mouvement national palestinien est traversé de contradictions politiques. L'Autorité palestinienne (AP) est en crise : Mahmoud Abbas,

Du côté israélien, plus de 1 400 civil-es ont été assassiné-es et des centaines d'otages capturé-es, lors des attaques du 7 octobre. L'opération menée par le Hamas et des factions palestiniennes de Gaza est inédite par son ampleur, sa violence et le nombre de cibles civiles.

●●● 87 ans, est largement discrédité par son autoritarisme (emprisonnement des opposant-es, report des élections), la corruption d'une partie de l'AP, et sa cogestion de la dimension sécuritaire avec Israël. C'est dans ce rapport à l'occupant que le Hamas, à l'origine lié aux Frères musulmans, a forgé sa différence politique avec le Fatah, et non sur le rapport à l'islam ou à la lutte armée. Sur les 20 dernières années le Fatah a intégré des référents islamiques à son univers de référence nationaliste, quand le Hamas « palestinisait » son discours. Face à la violence de l'occupant, les tactiques des différentes factions ont alterné entre modalités non violentes (grèves de la faim de détenu-es, BDS, marches du retour à Gaza), sans que ces modalités soient pensées comme incompatibles avec le recours à la lutte armée, pratiquée aussi par des factions issues du Fatah en Cisjordanie. Le Hamas a su parfois se montrer pragmatique et signifier un accord pour négocier sur la base de deux États. Mais l'impasse politique a renforcé en son sein le recours aux armes.

Punition collective des Gazaoui-es

Cette impasse est aussi celle de la « communauté internationale », et notamment des puissances dites « occidentales », adeptes d'un « deux poids deux mesures » insupportable, notamment par rapport à la situation ukrainienne. Le refus de toute sanction contre Israël pour faire respecter les résolutions de l'ONU, l'abandon de la population palestinienne aux entreprises coloniales, la reconnaissance de Jérusalem comme capitale par l'administration Trump, sont payés aujourd'hui au prix fort par les populations.

La diplomatie française menée par Macron a participé de ce contexte, poursuivant une rupture, entamée dès Sarkozy, avec des positions antérieures plus équilibrées. Dans les premiers jours du conflit, la grille d'analyse coloniale s'est effacée au profit d'une catégorisation politique des actes du Hamas sous l'angle exclusif du terrorisme. Macron proposant même à Israël d'intervenir dans le cadre de la coalition forgée contre l'État islamique. Cette approche



Wikipedia propose une représentation plus juste de la Palestine en 1946, sous le mandat britannique et illustrant la cohabitation entre populations arabes et juives.

Il faut noter qu'en situation coloniale, l'ONU reconnaît le droit inhérent des peuples à lutter « par tous les moyens nécessaires contre les puissances coloniales qui répriment leur aspiration à la liberté » (résolution 2621 XXV du 12 décembre 1970). Les crimes de guerre ne comptent évidemment pas parmi les « moyens nécessaires », mais l'usage de la force contre des cibles militaires et sécuritaires doit donc être considéré différemment.

déshumanise et dépolitise les auteurs d'actes de terreur contre les civil-es. Ceux-ci doivent être poursuivis, au même titre que les dirigeant-es et militaires israéliens. Mais en sortant du champ « du droit », le gouvernement a cautionné la possibilité de la punition collective des Gazaoui-es et l'idée d'un « droit à la défense incontestable ».

La logique pernicieuse d'une guerre globale contre la terreur n'a pas de fin et entraîne bien des dérives, comme l'a montré la tentative de criminaliser toute expression de la solidarité avec le peuple palestinien. Elle alimente en outre les racismes et affaiblit la lutte nécessaire contre l'antisémitisme, instrumentalisée par le pouvoir⁽²⁾. La FSU avec les autres organisations du collectif national pour une paix juste et durable s'est opposée à ces logiques et a rappelé qu'une paix juste est la condition d'une paix durable. Les crimes contre l'humanité commis à Gaza nous imposent d'étendre les mobilisations pour que la France exige un cessez-le-feu immédiat et le respect des droits du peuple palestinien. ■

Notes :

1. Voir notamment le texte de la philosophe américaine Judith Butler. « Condamner la Violence », publié le 13 octobre 2023 sur le site AOC.
2. Sur ce point, voir l'entretien donné par Enzo Traverso à Mediapart publié le 5 novembre 2023.

QUESTIONS À THOMAS VESCOVI.

Le sort des Israélien·nes et des Palestinien·nes est lié

Le 7 octobre marque un point de bascule dans l'histoire israélo-palestinienne. Pour tenter d'en prendre la mesure, Thomas Vescovi nous propose quelques pistes de réflexions. Il est notamment l'auteur de *L'échec d'une utopie, une histoire des gauches en Israël* (La Découverte, 2021).

► **ÉE :** Comment décrirais-tu l'état de la société israélienne depuis le 7 octobre ?

Thomas Vescovi : L'attaque du Hamas a traumatisé les Israélien·nes pour trois raisons. La première, évidemment, relève des actes innombrables et injustifiables perpétrés à leur encontre : 1 300 victimes, dont une très large majorité de civil·es, et 241 personnes, dont des enfants, emmené·es dans la bande de Gaza pour servir d'otages.

Ensuite, il y a une profonde méconnaissance, liée à un réel désintérêt, des Israélien·nes à l'égard du quotidien des Palestinien·nes. Ils ne s'y intéressent pas et le manque d'empathie est total avec cette idée très coloniale que : « les Palestinien·nes sont seul·es responsables de leur sort, nous sommes innocent·es ». À partir de là, ils ont appréhendé le 7 octobre comme une déclaration de guerre, sans sommation. Alors même que les Palestinien·nes subissent une guerre coloniale depuis, a minima, 75 ans.

Enfin, depuis la fin de la seconde Intifada, les dirigeant·es d'Israël, et particulièrement Netanyahu, ont vendu aux Israélien·nes l'idée qu'on pouvait régler la question palestinienne par une solution uniquement sécuritaire. Et il est vrai qu'hormis lors de rares événements, plus personne ne parlait des Palestinien·nes. Or, non seulement le 7 octobre a démontré que cette solution n'était pas viable, mais qu'en plus l'ensemble du système sécuritaire israélien était vulnérable.

► **ÉE :** Qu'en est-il de la société palestinienne ?

Th. V. : Je ne crois pas dans l'idée d'un soutien unanime des Palestinien·nes aux crimes du 7 octobre. C'est plus complexe. Évidemment que lorsqu'on est étouffé, violenté et humilié depuis tant d'années dans l'impunité la plus totale, sentir que votre agresseur est



© D.R. Thomas Vescovi.

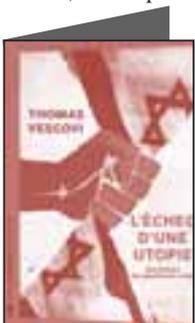
touché à son tour peut vous apporter une certaine satisfaction. Pour autant, il y a une forme d'incompréhension face aux nombres de victimes civiles israéliennes annoncés, qui peut se traduire par un certain déni.

Mais la posture qui consiste à vérifier si les Palestinien·nes se condamnent le 7 octobre pour considérer leur souffrance comme audible m'est littéralement insupportable. Ces dernières années ont été parmi les plus meurtrières et violentes pour les Palestinien·nes depuis près de dix ans. Et

cela sans jamais que les dirigeant·es israélien·nes ne soient inquiété·es. Pire, à l'heure où ces lignes sont écrites, les Palestinien·nes de Gaza comme de Cisjordanie font actuellement face à une accélération de l'histoire : les premier·es sont tué·es ou contraint·es à un exil forcé ; les second·es font face à une explosion de violence de la part des colons, appuyés par l'armée israélienne. Des villages entiers en Cisjordanie sont vidés de leurs habitant·es à cause d'exactions des colons. Des soldat·es israélien·nes ont lancé un jeu Tiktok qui a pour but de se filmer en train d'humilier des Palestinien·nes arrêté·es.

► **ÉE :** Pourquoi parles-tu d'un échec de la solution à deux États ?

Th. V. : Pour au moins quatre raisons. D'abord évidemment la colonisation des Territoires palestiniens occupés : 700 000 colons vivent aujourd'hui dans ces colonies. Ensuite, l'ensemble des instances nées des accords d'Oslo, telles que l'Autorité palestinienne, se sont transformé·es en véritable relais de l'occupation israélienne, sans aucune réelle souveraineté. À cela s'ajoute la division du mouvement national palestinien entre Hamas et Fatah, à la fois sur le plan politique, mais aussi territorial. Les dirigeant·es israélien·nes ont volontairement laissé le Hamas s'installer dans la bande de Gaza pour affaiblir l'Autorité palestinienne et le Fatah en Cisjordanie. Enfin, l'échec de cette solution repose aussi sur celles et ceux qui depuis le 7 octobre clament partout la soutenir. Jamais les dirigeant·es occidentaux·ales





QUESTIONS À THOMAS VESCOVI.



n'ont accepté l'idée de poser une quelconque contrainte sur Israël pour obliger ses dirigeant·es à respecter les accords et à cesser de coloniser. Ce sont les mêmes chancelleries, voire parfois les mêmes intellectuel·es, qui aujourd'hui donnent de la voix pour revenir à un « processus de paix » et établir une solution à deux États. Quelle hypocrisie !

Surtout, ils et elles font croire que cette solution repose sur le tracé d'une frontière et des échanges de territoires. Cela conduit à ignorer la colonialité des rapports entre les deux sociétés, à tous les niveaux. Le colonialisme de peuplement israélien, à travers l'occupation militaire des Territoires palestiniens, a engagé un processus de dépossession social et économique, une transformation radicale et souvent brutale du paysage : au réseau de routes permettant de relier les colonies aux principaux centres urbains israéliens s'opposent la fragmentation des zones d'habitation palestinienne, le déséquilibre des rapports de force, à commencer par l'inégal accès aux ressources et aux moyens de production.

Se focaliser sur le cadre institutionnel et étatique sans au préalable avoir engagé une redistribution des richesses, notamment naturelles, et permis l'accès de toutes et tous, sans discrimination, aux institutions et à des droits individuels et collectifs égaux, mène à une impasse et au maintien, sous d'autres formes, des structures de domination. En d'autres termes, s'il n'est pas mis un terme au régime d'apartheid, entendu comme outil du colonialisme israélien.

► **ÉE :** *Avant comme après le 7 octobre, la question de la stratégie du mouvement de solidarité avec les Palestinien·nes se pose, en France comme à l'échelle internationale. Tes réflexions sur cet enjeu ?*

Th. V. : Commençons par constater à quel point Israël a vu son soutien s'effriter en si peu de temps. Cela me semble être un record. L'émotion légitime du 7 octobre a rapidement laissé place à la sidération face aux crimes perpétrés contre la population de Gaza. À cela s'ajoute la multiplication des propos génocidaires, basés parfois sur des principes religieux, des dirigeant·es israélien·es : « Pas de civil·es



PHOTO: MAANIMAGES / NASSER LAHHAM

Bethléem : aux premières heures de la matinée, généralement avant l'aube, des centaines de Palestinien·nes de la Cisjordanie occupée doivent subir de longues attentes au checkpoint 300, l'un des seuls points d'accès palestiniens du sud de la Cisjordanie vers Jérusalem et Israël.

innocent·es à Gaza », « Nous sommes le peuple de la lumière contre les enfants des ténèbres », « Nous cherchons le dégât, pas la précision »

Pour autant, il est impossible de faire l'impasse sur la tâche qui risque de coller à la cause palestinienne. De l'attaque des sportifs israéliens aux JO de Munich en 1972 aux attentats kamikazes de 1994 à 2005, les Palestinien·nes ont dû se battre sur la scène internationale pour faire entendre la légitimité de leur cause face aux voix qui les essentialisent comme des « terroristes ».

Il me semble nécessaire de marteler que tout ce qui a été dit avant le 7 octobre reste d'actualité : l'apartheid, l'occupation, la colonisation... Rien n'a disparu. Au contraire, tout s'accélère sans que nous ayons le temps d'en prendre la mesure. Dès lors, je crois que la seule ligne politique viable reste celle de considérer que le sort des Israélien·es et des Palestinien·es est lié. Que la sécurité des premier·es n'est possible que si celle des second·es est assurée. Qu'aucune paix n'est viable si elle ne repose pas sur le respect du droit international. Cela peut paraître abstrait, mais il n'empêche que dans un contexte où le sort des victimes est à géométrie variable, et où la radicalité de chaque camp est prégnante, une telle position me semble la plus concrète et progressiste possible. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE ZAFARI





Défendons l'éducation à la sexualité et à l'égalité

Une violente campagne orchestrée par l'extrême droite contre une réforme de l'éducation sexuelle en Belgique doit nous interpellier sur sa capacité à mobiliser et à cibler l'école et ses personnels par une désinformation constante et des pressions violentes.

Début septembre, la Fédération de Wallonie-Bruxelles a adopté un décret concernant les séances d'Evrass, éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle. Ce décret rend obligatoire ce programme, qui existait déjà précédemment, en classes de sixième et de seconde, deux fois deux heures par an, au regard de la faiblesse de sa mise en place réelle.

Cette décision a déclenché des réactions de milieux d'extrême droite, des complotistes et intégristes catholiques et musulmans, allant de manifestations les 17 et 30 septembre jusqu'à des écoles vandalisées et incendiées en Wallonie.

Les inscriptions « *No Evrass, sinon les prochains, c'est vous* » sur les murs d'écoles belges rappellent les menaces lors de la mise en place des ABCD de l'égalité en France en septembre 2013. Ils avaient pour objectif de lutter contre les stéréotypes et les inégalités femmes/hommes en agissant sur les représentations des élèves et les pratiques des personnels enseignant·es et éducatifs. Malgré un rapport favorable de l'Inspection générale de l'Éducation nationale en juin 2014 appelant à les généraliser, le dispositif est retiré au profit d'un « *plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école* ». Le recul du gouvernement a fortement impacté

■ PAR AMANDINE CORMIER, INGRID DARROMAN



PHOTO: BELGA

les débats concernant l'éducation à la sexualité (EAS) qui est ainsi privée de sa légitimité dans la sphère de l'enseignement public.

Un outil émancipateur dangereux pour l'extrême droite

Dans l'État de Floride, une loi sur les droits parentaux en matière d'éducation a été promulguée en 2023 : cette loi interdit l'enseignement portant sur l'orientation sexuelle ou sur l'identité de genre de la 4^e à la 12^e année ; en conséquences, des livres ont été retirés des bibliothèques scolaires.

À chaque fois, les mêmes groupes sont à la manœuvre, les milieux conservateurs et religieux radicaux, des complotistes et l'extrême droite traditionnelle avec, à sa tête, Civitas ou ses avatars. Ils mènent des campagnes de désinformation et propagent des rumeurs notamment sur les réseaux sociaux. L'EAS est assimilée à une éducation pédocriminelle, où on enseignerait la masturbation, la « théorie du genre » et où on diffuserait des contenus pornographiques pour promouvoir la pédophilie.

Récemment, l'EAS a été attaquée par un syndicat enseignant, Action et démocratie, via un mail envoyé à toute la profession. On a aussi vu l'émergence des Parents vigilants (proches de Zemmour) lors des élections des représentant·es de parents d'élèves en 2023 dont l'objectif clairement affiché est de surveiller la communauté éducative et dont les méthodes passent par du harcèlement numérique et des intimidations.

Pourquoi ? Parce qu'en abordant avec les élèves les questions d'égalité entre les filles et les garçons ou de consentement, l'EAS s'attaque à la conception hétéronormative de la famille mise en avant par l'extrême droite et les intégristes religieux.

Il est de notre responsabilité d'éducatrice·eures et de syndicalistes de tenir face à ces attaques, de continuer à militer pour l'effectivité des trois séances par an pour nos élèves, de revendiquer une formation généralisée des personnels, de construire une société égalitaire et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles. ■

À LIRE :

- ✓ <https://www.conspiracywatch.info/des-abcd-de-legalite-a-evrass-10-ans-dattaques-complotistes-contre-lecole.html>
- ✓ Fanny Gallot, Gaël Pasquier, *L'école à l'épreuve de la « théorie du genre » : les effets d'une polémique*. Introduction, *Cahiers du Genre*, vol. 65, no. 2, 2018, pp. 5-16.

À ÉCOUTER :

- ✓ Podcast Complorama du 6 octobre 2023 sur *France Info* *De la loi Evrass aux ABCD de l'égalité : quand les complotistes s'attaquent à l'école*.
- ✓ <https://www.conspiracywatch.info/podcast-de-la-loi-evrass-aux-abcd-de-legalite-quand-les-complotistes-sattaquent-a-lecole.html>



Une des premières mesures du nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, a été l'interdiction du port de l'abaya au sein des établissements scolaires, et ce juste à la veille de la rentrée de septembre. Si la publication de la note de service portant l'interdiction suscite doute et opposition sur son opportunité, il existe un débat sur ce qu'il faut penser du développement du port de l'abaya parmi les adolescentes qui viennent au collège ou au lycée avec. Nous présentons des points de vue différents sur cette question.

■ PAR FANNY GALLOT ET SOPHIE ABRAHAM

Gabriel Attal, invité du 20 heures de TF1, a tranché et a décidé d'interdire l'abaya à l'école au nom de la laïcité.



PHOTO: GENESLAV LAURENT / TF1

L'abaya : une robe qui met en péril la République ?

La rentrée 2023 a été marquée par une nouvelle étape dans la surenchère islamophobe. Sous couvert de laïcité, c'est le port de l'abaya qui s'est trouvé interdit, pourtant un épiphénomène de l'aveu même du ministre de l'Éducation nationale, a posteriori.

La loi de 2004 interdisant le port du foulard pour les usagères de l'école publique a engagé une dynamique de stigmatisation des musulmanes, en particulier. La philosophe Hourya Bentouhami souligne que cette « nouvelle laïcité » se fonde sur une théorie des apparences⁽¹⁾ et ne s'applique plus seulement aux fonctionnaires, mais bien à tous et en particulier à toutes. En effet, ces politiques concernent principalement les femmes, voile/foulard, puis par extension les accessoires (bandana) et vêtements (jupe, abaya). Les femmes musulmanes sont ciblées comme des ennemies qu'il faut discipliner, contraindre (voile à l'école, burkini, hidjab dans le sport...) Elles sont victimes de politiques stigmatisantes qui trouvent leur racine dans l'islamophobie et l'héritage post-colonial. Des rapports de domination qui ont des conséquences concrètes, y compris sur leurs corps, en gommant les marques de leur subjectivité et en les obligeant à se conformer aux normes dominantes.

L'année 2022-2023 a été marquée par la construction progressive du « problème des abayas ». La mensuralisation des remontées pour « atteintes à la laïcité », la médiatisation des difficultés des chef-fes d'établissements à faire remonter lesdites atteintes et en particulier le flou dans cette catégorisation a construit des chiffres en décalage avec la réalité du terrain : en quoi l'abaya peut-elle constituer un problème ? À quel moment estime-t-on ce qui relève d'un danger ? Pourquoi ?

En même temps que revient le débat récurrent sur l'uniforme et la tenue scolaire (dans le sillage de la « tenue républicaine » de Blanquer au moment de l'affaire des crop-tops à la rentrée 2020), la circulaire Attal interdit l'abaya au motif qu'elle manifesterait ostensiblement en milieu scolaire une appartenance religieuse. En réalité, l'abaya n'est pas une tenue spécifiquement musulmane et signifie robe ou manteau, en arabe. Ce vêtement est porté par goût, avec des motivations très diverses. Et d'ailleurs, les discussions depuis la rentrée révèlent que les collègues sont bien en peine d'identifier les abayas.

L'interdiction des abayas : islamophobe, sexiste et classiste

Les chef-fes d'établissements qui demandaient l'an passé des clarifications et de l'aide dans la gestion des « atteintes à la laïcité » ne sont pas moins démunies en cette rentrée ; l'interdiction du port de l'abaya entraîne littéralement des dérives et des actes discriminatoires, le plus souvent combattus dans les établissements.

Elle impacte les pratiques des professionnel-les de l'éducation et laisse une large part à l'appréciation subjective : elle a ainsi produit des tris opérés dans certains établissements en fonction des regards portés sur certains vêtements. Des jeunes filles ont été mises à l'écart, ou ont failli l'être, au faciès, parce que supposées musulmanes, et aussi parce qu'elles sont issues des quartiers populaires, parce que leurs vêtements étaient trop amples ou insuffisamment colorés, etc.

Cela reste à prouver, mais un tel flou subsistant dans la catégorisation, il y a fort à parier sur l'absence de mise en œuvre de la circulaire dans la plupart des établissements. Pour les plus zélés comme au lycée Maurice-Utrillo en Seine-Saint-Denis, des lycéen-nes et des personnels n'ont pas hésité à se mobiliser. Au fond, la stigmatisation de l'abaya en cette rentrée 2023 révèle la dérive idéologique en cours, marquée par l'extrême droitisation du champ politique et finalement, repose la question de l'abrogation de la loi de 2004. ■

Notes :

1 Hourya Bentouhami, « Phénoménologie du voile », *Philosophiques*, vol. 44, n° 2, automne 2017, p. 271-284.



PHOTO: HEAVY GALALDA

Réflexions autour de l'abaya à l'école

La rentrée scolaire a été marquée par plusieurs annonces du ministre, mais une a focalisé toute l'attention : l'interdiction du port de l'abaya à l'école.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement tente de détourner l'attention de sa politique de casse sociale en général, et de casse de l'école publique en particulier, en mettant le projecteur sur un sujet qu'il sait polémique et susceptible de réveiller des tensions à gauche tout en flattant les idées d'extrême droite.

Nous dénonçons à juste titre les manœuvres et la politique délétère du gouvernement, son utilisation de la laïcité à des fins électoralistes et toutes les conséquences sur le terrain de la publication d'une note de service totalement inappropriée. Cette dernière est une épine de plus dans le pied des enseignant·es dont la mission est de transmettre les connaissances utiles à l'émancipation des jeunes, de développer l'analyse, la réflexion et l'esprit critique de chaque élève, quelles que soient ses origines sociales, religieuses et culturelles. Le risque est grand de rompre le dialogue, d'exclure et d'éloigner des jeunes de l'école publique et laïque.

Mais pour autant, peut-on ne rien dire de l'apparition et du développement dans nos classes du port de l'abaya ? Dénoncer le gouvernement d'un côté ne devrait pas nous empêcher d'avoir une réflexion et une parole face à un phénomène qui, de fait, a commencé à interpeller et questionner

■ PAR AGNÈS AKIELEWIEZ

L'arrivée au pouvoir des mollahs en Iran, des talibans en Afghanistan a entraîné très vite l'obligation pour les femmes de se couvrir hors de chez elles. Le combat des Saoudiennes pour leur liberté est incarné par le mouvement « abayas à l'envers » lancé en 2019.

les personnels individuellement et collectivement bien avant la sortie de la note de service fin août.

À l'ÉE, nous défendons une école qui émancipe, ce qui implique de mener au quotidien un travail d'analyse et de réflexion auprès des jeunes, y compris sur leurs propres comportements. Porter un vêtement synonyme d'oppression pour des millions de femmes dans le monde est-il anodin, peut-il être un simple effet de mode ? Cette question devrait pouvoir être documentée, débattue et non devenir taboue, encore moins entre des militant·es qui portent le féminisme comme l'un des combats essentiels de transformation de la société.

Un vêtement synonyme d'oppression

Les femmes ont toujours été les cibles des régimes réactionnaires qui n'ont de cesse de les renvoyer hors de la sphère publique. Les injonctions vestimentaires, notamment celle de se couvrir, empêchent de fait les femmes de vivre pleinement à l'extérieur et de s'y sentir libres. Elles ont aussi pour rôle de leur attribuer un signe distinctif leur rappelant qu'elles sont des individus de rang inférieur. L'arrivée au pouvoir des mollahs en Iran, des talibans en Afghanistan a entraîné très vite l'obligation pour les femmes de se couvrir hors de chez elles. Le combat des Saoudiennes pour leur liberté est incarné par le mouvement « abayas à l'envers » lancé en 2019 comme « femme, vie, liberté », celui des Iraniennes depuis septembre 2022.

On peut dès lors s'interroger sur les raisons qui poussent un nombre croissant d'élèves à adopter ce vêtement pour se rendre à l'école. Le fait que des représentants de l'islam en France ou que le prince saoudien Salmane aient affirmé que l'abaya n'était pas un vêtement prescrit par l'Islam ne lui ôte en rien sa portée symbolique en termes d'oppression et de privation de liberté des femmes.

Nous devons repérer et dénoncer toutes les tentatives d'intrusion et de déstabilisation de l'école, qu'elles soient d'ordre politique (intrusion de la logique néolibérale) ou religieux (attaques contre l'éducation à la sexualité, réseaux de parents vigilants...). Des attaques dont la cible est la jeunesse et dans une logique de plus long terme la société tout entière.

Notre rôle en tant que syndicalistes est d'ouvrir et pousser la réflexion autour des questions qui affectent nos métiers et nos missions. Nous devons construire des réponses et des outils pour répondre à tous les défis qui se présentent à nous. ■

Il y a 30 ans, le soulèvement des syndicalistes de l'éducation

En 1992, trois syndicats nationaux sont exclus de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN). L'année suivante, en 1993, est créée la Fédération syndicale unitaire, la FSU.

Le 21 mars 1992, une sacoche est « malencontreusement oubliée » dans un restaurant à quelques pas des locaux du Snes. Cette sacoche tombe opportunément dans les vilaines mains du Snes qui découvre la lettre que Jacques Estienne, responsable UID du Snes, destinait à J-C Barbarant, secrétaire général du SNI-PEGC. *Le Monde* la publie le 25. Son contenu choc – « Comment mettre le Snes, le Syndicat national de l'éducation physique (Snep), et le Snetaa hors de la FEN? » - provoque un tsunami, d'autant qu'il s'accompagne d'une interrogation complémentaire empreinte de naïveté : « Comment justifier cette décision statutairement et auprès des adhérent-es et des personnels? »

Les raisons d'une telle décision sont d'abord l'érosion du rapport de force interne à la FEN qui avantagéait UID : les enseignant-es du 2nd degré ont pris un poids numérique de plus en plus important relativement à celles et ceux du 1^{er} degré. Cela a contribué à faire monter Unité action (UA) au détriment d'UID dont l'implantation ne dépassait pas 10 % dans le Snes. Le phénomène est amplifié par un début de prise de distance d'UA par rapport au PCF, certes balbutiante mais perceptible, ce qui pouvait lever un obstacle à la montée de cette tendance. Il y a aussi une motivation politique liée au projet de recomposition du mouvement syndical dûment mûri après le tournant de la rigueur de 1983 et les nouveaux rapports de force dans le mouvement social. Il s'agit d'affirmer la constitution d'un syndicalisme dit d'accompagnement dont la tâche serait d'atténuer les effets dévastateurs sur le plan social du capitalisme libéral mondialisé. Les prémices sont installées dès février 1988 au congrès de la FEN de La Rochelle avant leur mise en œuvre trois ans plus tard à



PHOTO SNE-SFSU IMAGES

■ PAR JEAN MALIFAUD



Clermont-Ferrand... L'évolution de la CFDT dans une optique similaire pouvait donner quelque crédit à un possible rassemblement.

Il faut noter qu'à contrario de ces projets concoctés par la direction de la FEN, la crise de la CFDT s'approfondit, des structures syndicales entrent en rébellion. En Île-de-France, notamment, des structures de la CFDT dans les PTT ont entrepris de créer une nouvelle structure syndicale Solidaire, Unitaire et Démocratique après leur exclusion de la confédération. SUD-PTT était née et se présentait dans la foulée aux élections professionnelles. Dans les hôpitaux, la structuration d'une coordination des infirmières provoque également la rupture.

La FSU devenant, dès les élections professionnelles de décembre 1993, majoritaire dans l'éducation, le projet de la direction de la FEN se soldera par un fiasco lamentable !

Création du Syndicat des enseignants

En attendant, pour mener à bien son projet de recomposition, le scénario retenu en février 1991 lors du congrès de Clermont-Ferrand de la FEN, est

la transformation du SNI-PEGC en Syndicat des enseignants (SE) recouvrant les champs de syndicalisation des trois syndicats devenus indésirables. Au cours du congrès, 11 syndicats nationaux, 30 sections départementales et 4 tendances dont l'École émancipée s'opposent à ce projet en signant ensemble une Charte rappelant les principes d'unité de la fédération. Les syndiqué-es sont consulté-es sur ce projet de regroupement en un seul SE et le refusent à plus de 96 % des voix. Pour étendre le champ de syndicalisation du futur SE, il faut dès lors passer par l'exclusion des trois réfractaires, d'où l'interrogation d'Estienne... L'affaire est menée tambour battant : dès le lendemain de la publication de la lettre, le bureau fédéral de la FEN convoque un conseil fédéral le 8 avril qui saisit la commission des conflits pour « violation du pacte fédéral », laquelle propose le 23 avril l'exclusion du Snes et du Snep, avis validé en bureau le 27 qui convoque un conseil fédéral élargi aux SD pour prendre la décision finale le 6 mai 1992.

Dès ces hostilités déclenchées, sept syndicats (dont le SNPES où le vote École émancipée est majoritaire et le Snesup), les quatre tendances non UID, dont l'ÉÉ, et des militant-es des SD lancent et contestent en justice la décision d'exclusion « immédiatement exécutoire » prise le 6 mai. En attendant, la direction UID fait le ménage avec une brutalité assumée.

Le SNI-PEGC tient congrès à Orléans le 24 juin pour organiser sa transformation en un *Syndicat des enseignants*, lequel se réunira le lendemain à la Bourse du travail de Paris, pendant que les oppositionnels restent à Orléans pour tenir leur première réunion. L'ÉÉ, venue en nombre, contribue à ce que les membres du SNI non converti-es au SE appellent à la syndicalisation dès la rentrée à un nouveau syndicat unitaire des instituteurs et institutrices, ce qui est voté à une courte majorité et mis en place sans attendre... et permet d'être prêt-es un an plus tard pour les élections professionnelles qui s'avèrent décisives !

Vers la création de la FSU

Le 22 juillet, le tribunal décide que seul un congrès dûment mandaté peut prendre une telle décision. Il se tient le 6 octobre à Créteil. À sa sortie, 300 délégué-es décident d'agir ensemble dans le cadre de comités de liaison unitaires (CLU). Cela ne veut pas encore dire créer une nouvelle fédération mais le pas est franchi en décembre pendant et après le congrès FEN de Perpignan où les exclu-es

“*Au cours du congrès, 11 syndicats nationaux, 30 sections départementales et 4 tendances dont l'École émancipée s'opposent à ce projet en signant ensemble une Charte rappelant les principes d'unité de la fédération.*”

1995, banderole de la FSU accrochée sur le Lion de Belfort.



de Créteil n'avaient plus le droit d'exister... Alors que les UID du SE promeuvent une proto confédération, l'Unsa, les rescapé-es de Créteil concrétisent l'engagement pris lors de la « Charte de Clermont-Ferrand » et créent une nouvelle Fédération syndicale unitaire.

Dès le 8 décembre, en revenant de Perpignan, le Comité national de liaison unitaire (CNLU) se réunit (au moins) toutes les semaines. Des camarades de l'École émancipée s'y investissent complètement. Notre préoccupation est d'éviter que la fédération en construction soit une simple addition de syndicats. Nous voulons que les préoccupations fédérales priment sur les intérêts de boutique, que l'ouverture sur des constructions unitaires soit possible. Nous avons été partiellement entendu-es. Au moins, en ce qui concerne le fédéralisme. Pour l'élargissement du cadre fédéral et les constructions unitaires, il faudra attendre. L'écriture des statuts, particulièrement, fut un grand moment d'observation mutuelle.

L'architecture de la future FSU tient sur trois entités que l'on a voulu intriquées pour les décisions et complémentaires sur les préoccupations liées à leur histoire et leur fonction dans la fédération : les syndicats nationaux, les sections départementales, les tendances pour construire un nouveau fédéralisme.

Trente ans après ce soulèvement des pupitres, d'autres soulèvements nous attendent. ■

FEN: Fédération de l'Éducation nationale
UID: Unité, Indépendance, Démocratie, tendance majoritaire de la FEN
UA: Unité Action, tendance minoritaire de la FEN, majoritaire dans la FSU
Snep: Syndicat des enseignant-es d'éducation physique
Snetaa: Syndicat des enseignant-es de l'enseignement technique
SNI-PEGC: Syndicat des enseignant-es du premier degré
SNPES: Syndicat national des personnels de l'Éducation surveillée



MARCO BELLOCCHIO

Année après année, Marco Bellocchio, à 84 ans, ne cesse de nous surprendre et de se renouveler. Il a connu l'âge d'or de *Cinecitta* et du cinéma italien. Son premier long métrage, *Les poings dans les poches* date de 1965 et fut déjà célébré par la critique de l'époque; c'était un portrait au vitriol de la famille et de la société italiennes. En 1967, *La Chine est proche* était un manifeste maoïste dans l'air du temps (quoiqu'un peu critique tout de même). Cinéma politique donc, dès ses débuts, comme savait le faire alors le cinéma italien, qui vit aussi éclore le talent de Bernardo Bertolucci. Mais là où ce dernier s'est progressivement perdu dans la démesure avant de se faire happer par les sirènes hollywoodiennes, Marco Bellocchio n'a jamais dévié de sa voie, d'un message politique très à gauche et très critique de l'ensemble de la société italienne (gauche comprise).

Dans une liste non exhaustive sur sa carrière des années 1970 aux années 1990, on peut retenir *La marche triomphale* en 1976, véritable brûlot contre l'institution policière où on trouve de jeunes acteurs-trices comme Michele Placido et Miou-Miou ou Marcello Mastroianni, en 1984, dans *Henri IV le roi fou*.



Nouvelle jeunesse au XXI^e siècle

Mais c'est à l'aube des années 2000 que sa carrière redémarre à l'international. D'abord avec *Le sourire de*

ma mère, en 2001, où il dénonce les abus de la religion mais surtout en 2003, avec *Buongiorno notte* film avec l'immense actrice Maya Sansa qui tourne autour du commando qui a enlevé puis assassiné Aldo Moro. Vingt ans avant la série *Esterno notte* qui est passée sur Arte au début de l'année 2023 et dont il a déjà été fait mention dans la revue ⁽¹⁾, Marco Bellocchio avait déjà parlé de cet événement qui, en 1978, avait défrayé la chronique au-delà même des frontières de l'Italie. Événement qui hante encore les mémoires italiennes tant parce ce qu'il signifiait politiquement avec le « compromis historique » auquel était prêt le PCI que par l'importance des Brigades rouges dans le pays à ce moment-là.

Avec *Vincere* en 2009, il aborde une histoire méconnue, celle de la première femme de Mussolini qui finit dans un



Marco Bellocchio, à Cannes, le 23 mai 2023.

PHOTO: CHLOE SHAROCK/INOP / LE MONDE



asile, oubliée et méprisée par le dictateur fasciste. En 2019, Marco Bellocchio s'est attaqué à un gros morceau dans *Le traître*, où il raconte l'histoire de Tommaso Buscetta, « repenti » de Cosa Nostra, la mafia sicilienne, qui rencontre le juge Falcone et témoigne au procès hors norme de Toto Riina et de ses complices à Palerme. Sujet difficile et éminemment politique qui voit Pierfrancesco Favino livrer l'une de ses plus belles interprétations.

Une carrière qui se poursuit

Et voilà que depuis deux ans, Marco Bellocchio tourne encore : *Marx peut attendre* en 2021, documentaire où il s'interroge avec sa famille sur son jumeau Camilo disparu à 29 ans. Le film est sorti le 1^{er} novembre 2023. La série *Esterno notte* donc en 2022 et, en 2023, *L'enlèvement*, film qui, là encore, parle d'une histoire méconnue, celle des Juifs de la ville de Bologne en 1858, alors dépendante des États pontificaux. Un enfant est retiré à sa famille juive par les autorités pontificales parce qu'il aurait été baptisé à l'insu de ses parents. Étant considéré comme chrétien, selon les autorités du pape, il ne peut donc plus être élevé par des Juifs. Il s'agit d'une histoire vraie qui s'étend sur une vingtaine d'années dans une Italie en plein *Risorgimento*, mouvement qui amena l'unité du pays. Le film montre une violence antisémite, non pas par des sévices physiques, les États pontificaux se vantant alors de protéger les Juifs (on parlait des Juifs du pape, en l'occurrence Pie IX), mais plutôt par une action psychologique en faisant d'eux des citoyens de seconde zone. *L'enlèvement* fut présenté au dernier festival de Cannes en sélection officielle et il est dommage qu'il n'ait reçu aucun prix. Ce film est aussi sorti aussi le 1^{er} novembre. ■

OLIVIER SILLAM

1. Bruno Dufour, *Aldo Moro, un tournant dramatique, École émancipée*, n° 102, juillet août 2023.

Celle qui parle

L'histoire de la Malinche est très controversée. Femme issue d'un peuple soumis aux Aztèques (appelés Mexicas dans la BD), elle est connue pour avoir servi d'interprète auprès du conquistador Cortès, ce qui explique l'accusation de trahison souvent portée à son encontre. Alicia Jaraba s'essaie à restituer la complexité de cette figure méconnue dans un roman graphique de très belle facture à travers le personnage de Malinalli, jeune fille orpheline du cacique d'un clan soumis aux Mexicas. Les exigences de ces derniers ne cessant de grandir, plusieurs membres de sa famille ont ainsi été pris pour être sacrifié-es à leur dieu de la guerre, Huitzilopochtli. L'impertinence de Malinalli lui vaut d'être vendue à un marchand d'esclaves qui la remet à un clan maya.

Plongée brutalement dans un nouvel environnement, auprès de gens dont elle ne comprend pas la langue et qui la maltraitent, Malinalli réussit à s'adapter. Quand des hommes blancs, sales et puissants arrivent par bateau, Malinalli fait partie de celles et ceux que le cacique maya a décidé d'offrir aux nouveaux venus. Grâce à ses compétences linguistiques – Malinalli parle en effet le nahuatl, la langue des terribles Mexicas – elle se rapproche peu à peu du chef de ces hommes, le conquistador Cortes, qu'elle va désormais accompagner.

Avec beaucoup d'intelligence et de pédagogie, Alicia Jaraba nous plonge dans une géopolitique complexe et étrange, celle de l'empire aztèque à la veille de son effondrement. Loin des caractérisations faciles, la Malinche y apparaît comme une jeune femme forte aux prises avec des formes de domination croisées, essayant de survivre au mieux dans un monde en bouleversement. Une BD utile pour faire réfléchir des lycéen-nes. ■

STÉPHANE MOULAIN



☑ Alicia Jaraba, *Celle qui parle*, Grand Angle, 24,90 €.



CAMILLE GIRY DANS MOYENNE

Camille Giry est féministe et militante. Dans le duo « Camille et Justine » sur les réseaux sociaux elle participe inlassablement à notre déconstruction du patriarcat et à la dénonciation des agressions et des inégalités.

Dans la même lignée mais en solo, son premier *one woman show* est une pépite à ne pas manquer. Elle est drôle à se tordre de rire. Elle est féministe et pose d'entrée les bases avec la définition du féminisme et rappelle que l'« on peut être féministe, si on est une femme et que l'on a envie d'être considérée comme un être humain ». Elle aurait pu sortir du ventre de sa mère avec une pancarte féministe. Elle se bat pour déconstruire son image, notre image, de femme « moyenne ». Cette image qui par le prisme du patriarcat engendre pour les femmes la détestation de leur corps et d'innombrables inégalités. Elle est pédagogue même avec Martin, vous savez, ce Martin de toutes les familles qui se complaît dans le patriarcat et qui n'a pour seule réponse que le bien connu « oui mais pas tous les hommes ». Camille nous rappelle l'importance des violences faites aux femmes, y compris celles vécues par ses spectatrices. Elle s'agace contre Catherine, qui n'est pas raciste mais qui ne peut pas

accueillir toute la misère du monde et qui pense qu'en France le féminisme n'a plus de raison d'exister. Bien sûr, Camille cherche la petite bête en questionnant la place de la fraternité dans la devise française ou en parlant d'apprentissage de l'écriture inclusive, celle qui heurte tant Macron et l'ensemble des réactionnaires, des extrêmes droites à Macron justement. Et surtout pour tout-es les Martin, Catherine et même ceux qui sont déconstruit-es au moins en partie, le spectacle est parsemé de données chiffrées et de dates qui rappellent la réalité de ce que vivent, depuis des siècles, les femmes dans notre société patriarcale.

En novembre et décembre, Camille Giry jouera notamment à Marseille, Paris, Caen puis, début 2024, au Mans et à Clermont-Ferrand. Allez-y pour vous et surtout emmenez Martin, Catherine et vos grand-es ados en construction. ■

CÉLINE SIERRA



Corps à corps, une expo photo au Centre Pompidou



Le corps et la figure humaine sont l'objet de cette exposition qui réunit plus de 500 photos du XX^e siècle issues de deux collections majeures : celle, publique, du Musée national d'art moderne et celle, privée, du producteur Marin Karmitz.

Les photos sont exposées sans mentionner leur collection d'origine. Elles sont groupées en sept thèmes pas toujours évidents à saisir : Premiers visages, Automatismes ? Fulgurances, Fragments, En

soi, Intérieurs et Spectres. Ces thèmes rythment l'exposition et invitent souvent à un regard plus réflexif.

Le sous-titre de l'exposition, *histoire(s) de la photo*, dit bien, avec son pluriel modeste, le survol non exhaustif de différents projets et courants esthétiques de la photo du siècle dernier, de Dora Maar à Raymond Depardon en passant par Weegee et Andy Warhol.

Beaucoup de photos procèdent de prises de vue classiques

de corps et de visages. Certaines sont très politiques : migrant-es, prostituées et truands, ouvrier-es, enfants ou simples passant-es qui disent la violence ou la beauté du monde et nous touchent par ce sentiment d'appartenance à une humanité commune. D'autres photos manifestent au contraire une recherche formelle qui semble éloigner toute spontanéité. Elles laissent pourtant surgir un trouble ou une émotion au détour d'un geste ou d'un regard.

Enfin, les avant-gardes de l'entre-deux-guerres ou des années 1960, moins narratives mais pas moins politiques, révolutionnent les représentations traditionnelles du corps en modifiant les dispositifs de prises de vue (photomaton, filtres, flou...), en perturbant les angles et les distances qui captent tout ou parties des corps (fragments et spectres) ou en traitant a posteriori les images obtenues (montages d'Annette Messager ou de Christian Boltanski).

Bref, une belle exposition enrichissante et passionnante à voir jusqu'au 25 mars. Une occasion de profiter du Centre Pompidou – ses collections permanentes, sa vue sur Paris et sa librairie etc. – avant sa fermeture prochaine pour... cinq ans ! ■

BRUNO DUFOUR

Haymarket: aux origines du Premier mai



Les émeutes de Haymarket, Chicago 1^{er} mai 1886.

Pourquoi le Premier Mai est-il la journée internationale des travailleur-ses? Telle est la genèse du livre de Martin Cennevitz: *Haymarket - récit des origines du 1^{er} mai*. Tout part d'un meeting syndical pour la journée de 8 heures à Haymarket Square à Chicago en mai 1886. Une bombe explose, des policiers tirent sur la foule, huit hommes innocents sont condamnés à l'issue d'un procès inique, quatre finiront sur l'échafaud... Il faudra attendre une réunion de la 2^e Internationale en 1889 pour que le 1^{er} mai devienne, en leur mémoire, la journée internationale pour la revendication de la journée de 8 heures.

Ces éléments sont connus. Mais l'intérêt du livre réside dans le récit que l'auteur nous propose du parcours de chacun des huit protagonistes de cette histoire. Le lecteur suit ainsi leur vie, partage

leurs sentiments, leurs espoirs, leurs peurs comme leurs doutes. Martin Cennevitz anime ainsi cette mémoire peuplée d'anecdotes, de voyages et de rencontres (de l'allégorie de l'Amérindien qui assiste impuissant au délitement de son peuple à mesure que Chicago croît, au dialogue entre Emma Goldman et l'un des accusés, en passant par une fresque de Diego Rivera jusqu'à la manifestation du 1^{er} mai 2020 à Islamabad). L'auteur puise dans le réel et l'imaginaire pour faire revivre ces hommes, leur rendre un hommage vibrant et par là-même célébrer toutes celles et ceux qui croient encore qu'un autre monde est possible. ■

VÉRONIQUE PONVERT



☑ **Martin Cennevitz *Haymarket - récit des origines du 1^{er} mai*. Lux Éditions 2023 – 12 €.**

“*On fabrique, on vend,
on se paye.* »



© FOTOLIB

Il y a 50 ans, les salarié-es de l'usine LIP située à Besançon (Doubs) entamaient un mouvement social exceptionnel. Occupation d'usine, réorganisation du travail, manifestation monstre... Cette lutte a marqué toute une génération.

Charles Piaget, un des dirigeant-es de la lutte et son porte-parole, s'est engagé à faire connaître cette expérience. Il vient de nous quitter, c'est l'occasion de revenir sur ce qui fut le combat de sa vie.

En avril 1973, l'usine d'industrie mécanique et horlogère LIP qui emploie 1200 salarié-es est en difficulté financière. La direction veut supprimer près de 50 % des effectifs et ne garder que l'activité horlogère. Les ouvriers et ouvrières entament le 12 juin 1973 l'occupation de leur usine, après avoir séquestré l'administrateur et d'autres membres du conseil d'administration. Ils réquisitionnent 25 000 montres et partent les cacher. C'est le début de l'aventure LIP, cinq ans après mai 68.

Des assemblées générales ont lieu dans l'usine pour décider de l'avenir du mouvement naissant. « *On fabrique, on vend, on se paye* », devient le slogan emblématique de la lutte. Parmi les salarié-es, on compte une majorité de femmes. « *Nous étions plus nombreuses que les hommes. Comme dans toutes les guerres, les femmes vont, s'engagent, se sacrifient au besoin...* », rappelle Monique Piton, salariée LIP au moment du conflit social. ■